

CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.747
22 août 1996

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT QUARANTE-SEPTIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 22 août 1996, à 10 heures

Président : M. Dembinski (Pologne)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 747ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Avant de donner la parole aux orateurs inscrits sur la liste, je vous rappelle que lors de notre dernière séance plénière, le mardi 20 août, suite à l'adoption du rapport du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires à la Conférence du désarmement contenu dans le document CD/1425, j'ai fait la déclaration suivante :

"Les consultations semblent devoir se poursuivre pour parvenir à un accord sur la suite à donner au rapport du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires ... afin de permettre à la Conférence de prendre une décision à sa prochaine séance plénière, qui aura lieu le jeudi 22 août."

D'intenses consultations ont eu lieu au sein des groupes et entre les différents groupes pour tenter de parvenir à un accord à ce sujet. Malheureusement, aucun consensus ne semble s'être dessiné concernant la suite à donner au rapport du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires.

Je crois savoir qu'un certain nombre de délégations souhaitent s'exprimer sur ce point. Je donne tout d'abord la parole à l'ambassadeur du Pakistan.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Le rôle de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation en la matière est inscrit dans le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Le rôle de cet organe dans la négociation du TICE a été souligné à maintes reprises par la délégation pakistanaise au cours des deux années et demie de négociations qui viennent de s'écouler. Nous persistons à croire que la Conférence du désarmement doit jouer son rôle dans la conclusion du TICE. Ma délégation a déjà fait part de ses regrets devant l'incapacité de la Conférence de prendre une décision sur le texte du projet de traité. Nous avons toutefois adopté le rapport du Comité spécial, qui a été transmis à la Conférence du désarmement à notre dernière séance. Ma délégation estime que ce rapport, adopté sans objection par la Conférence, doit être transmis immédiatement à l'Assemblée générale pour information. Cette initiative permettra à la Conférence du désarmement de conserver et confirmer son rôle dans la négociation de mesures multilatérales de désarmement. J'espère que cette proposition fera l'objet d'un consensus au sein de la Conférence.

M. de ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Tout d'abord, Monsieur, nous tenons bien entendu à vous adresser nos cordiales félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence. Nous connaissons depuis longtemps vos qualités, votre dévouement à la cause du désarmement et vos compétences dans tout ce qui touche à l'arrêt des essais nucléaires.

On trouvera les observations du Mexique concernant le projet de traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans le rapport du Comité spécial, que la Conférence a adopté avant-hier. Je n'ai nullement l'intention de les répéter ici; il suffit de dire que ce document ne répond pas pleinement

(M. de Icaza, Mexique)

à ce que nous attendions des négociations. Le Mexique était néanmoins favorable à l'idée de soumettre le projet de traité à l'examen de la Conférence du désarmement et souhaite que celle-ci le soumette à son tour à l'examen de l'Assemblée générale des Nations Unies à la reprise de la cinquantième session. Puisqu'il n'a pas été possible de parvenir à un consensus sur ce point, ma délégation estime que le rapport du Comité spécial doit impérativement être transmis à la cinquantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, car il serait très fâcheux que le TICE ne puisse être ouvert à la signature le mois prochain, contrairement à ce qui avait été prévu. Si tel devait être le cas, nous aurions laissé échapper une occasion historique. Nous risquerions, de surcroît, d'encourager la prolifération nucléaire horizontale et verticale et de mettre en péril les efforts en cours dans le domaine de la maîtrise des armements et de la réduction des stocks nucléaires. Si le traité n'est pas signé, il sera bien entendu très difficile d'amorcer et, à plus forte raison, d'officialiser un processus dynamique susceptible aboutir à un désarmement nucléaire général et complet. Nous risquerions même au contraire d'affaiblir le mouvement de la société civile en faveur du désarmement qui s'est manifesté avec vigueur partout dans le monde. Le désarmement nucléaire serait alors la première victime de notre échec. Les essais nucléaires doivent cesser immédiatement à tout jamais; telle est l'exigence de la communauté internationale. Cette conférence a fait un effort méritoire pour traduire cette exigence en un instrument juridiquement contraignant. La cinquantième session de l'Assemblée générale a le droit d'être informée de nos travaux. Ma délégation appuie la proposition faite par le représentant du Pakistan.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur du Mexique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je crois que le représentant du Brésil souhaite s'exprimer à ce sujet.

M. LAMAZIERE (Brésil) (traduit de l'anglais) : Qu'il me soit tout d'abord permis, Monsieur, de vous féliciter pour votre accession à la présidence de cet organe et de vous assurer de la totale coopération de ma délégation. Les interventions de l'ambassadeur du Pakistan et de l'ambassadeur du Mexique m'ont facilité la tâche. Ma délégation pense également qu'après l'adoption du rapport du Comité spécial, tant par ce dernier que par la Conférence, l'aboutissement naturel des travaux du Comité serait d'envoyer ce rapport à l'Assemblée générale et nous appuyons la proposition du Pakistan.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Brésil de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je crois que l'ambassadeur de l'Égypte souhaite s'exprimer sur la question de la marche à suivre.

M. ZHRAN (Égypte) (traduit de l'arabe) : Monsieur le Président, je me félicite de votre présence à la présidence de la Conférence et vous souhaite un plein succès. Je souhaite également exprimer ma sincère reconnaissance à votre prédécesseur, l'ambassadeur du Pakistan, M. Munir Akram, pour la sagesse dont il a fait preuve dans la conduite de nos travaux en cette période cruciale, ainsi qu'à l'ambassadeur du Pérou et à l'ambassadeur de la Russie.

(M. Zahran, Egypte)

En ce qui concerne la question que vous venez de soulever, je souhaite expliquer notre position. Nous considérons qu'avec l'adoption du rapport du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, qui s'est réuni sous la présidence efficace de l'ambassadeur Ramaker, les travaux dudit Comité ont pris fin et que, conformément à son mandat, le Comité spécial a négocié un texte de traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Pour cette raison, nous considérons que le Comité spécial n'a plus à s'occuper de négocier ou achever le traité. Dans le prolongement de l'adoption du rapport, les travaux de l'ambassadeur Stephen Ledogar, des Etats-Unis d'Amérique, ami de la présidence, devraient être soumis au Président de la Conférence du désarmement en séance plénière. Le rapport du Comité spécial ayant été adopté le 20 août, j'estime que nous avons le droit et le devoir de communiquer tel quel ce rapport à l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 6 de la résolution 50/65. L'Assemblée générale est en droit de connaître l'état des négociations concernant le traité d'interdiction des essais. L'Assemblée générale a le droit d'être mise au courant du déroulement des négociations, de l'évaluation du Président du Comité spécial et des positions des délégations qui, comme l'Egypte, se sont exprimées au sujet du rapport du Comité spécial. Monsieur le Président, j'ai pris la liberté de vous adresser une lettre exposant la position de l'Egypte à l'égard du traité et de sa transmission, d'où il ressort que l'Egypte se joint au consensus en faveur de l'envoi du texte à l'Assemblée générale. Nous sommes donc favorables à ce que le rapport du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires soit transmis à l'Assemblée générale conformément à la résolution 50/65. Selon nous, cela pourrait se faire par voie d'une décision de cette séance ou de la Conférence du désarmement, ou sous la forme d'une lettre que vous adresseriez en tant que Président de la Conférence au Président de l'Assemblée générale, de sorte que l'Assemblée générale puisse tenir compte du rapport du Comité spécial lorsqu'elle examinera la question d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à la reprise de sa cinquantième session.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Egypte de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la représentante du Pérou.

Mme TINCOPA (Pérou) (traduit de l'espagnol) : Tout d'abord, Monsieur, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous connaissons vos qualités professionnelles et vous souhaitons le plein succès.

Ma délégation souhaite s'associer aux délégations qui ont demandé que le rapport du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires soit transmis dès que possible à l'Assemblée générale des Nations Unies. La Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation sur les questions de désarmement, ne saurait trahir les aspirations de la communauté internationale, qui attend d'elle des résultats concrets.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la représentante du Pérou de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne la parole au représentant du Chili.

M. CAPDEVILA (Chili) (traduit de l'espagnol) : Tout d'abord, Monsieur, ma délégation souhaite vous féliciter de présider aux débats de la Conférence du désarmement en cette période. Nous vous souhaitons un plein succès dans votre tâche.

La délégation chilienne tient à faire une brève déclaration concernant la question qui nous intéresse actuellement. La délégation chilienne souhaite que la Conférence du désarmement adopte sans autre délai une décision tendant à ce que le document CD/1425, contenant le rapport du Comité sur une interdiction des essais nucléaires, soit transmis à l'Assemblée générale des Nations Unies pour examen à sa cinquantième session. Si le texte n'était pas transmis en temps voulu, le coût politique et les conséquences négatives pour la Conférence du désarmement entameraient considérablement la crédibilité de l'unique instance multilatérale de négociation sur les questions de désarmement dont dispose la communauté internationale. Par conséquent, ma délégation s'associe aux déclarations faites dans ce sens par le Pakistan, le Mexique, le Brésil et le Pérou.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Chili de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

M. STARR (Australie) (traduit de l'anglais) : Veuillez m'excuser de vous avoir coupé dans votre élan. Mais maintenant que j'ai la parole, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence. C'est pour moi un véritable plaisir de vous voir à la tribune et je puis vous assurer de l'entière coopération de ma délégation.

Je vous ai interrompu car je voulais intervenir sur le point que vous étiez en train de discuter, à savoir la transmission immédiate du rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale. J'approuve les observations qui ont été faites à ce sujet par les autres orateurs. Je crois que le rapport rend bien compte des travaux du Comité spécial. Ma délégation concentre son attention sur le sort du texte du traité qui a été négocié par ce Comité, mais nous croyons que le rapport constitue un élément important de la suite donnée par la Conférence du désarmement aux travaux du Comité et qu'il mérite à ce titre non seulement l'approbation reçue de la Conférence mais aussi d'être transmis immédiatement à la communauté internationale, c'est-à-dire à l'Assemblée générale. La délégation australienne appuie par conséquent les observations déjà faites au sujet de la transmission du rapport. Je me demande cependant si nous ne devrions pas clore ce point. Il y a très certainement d'autres orateurs qui attendent de pouvoir s'exprimer devant la Conférence mais, d'après ce que je crois savoir, pas au titre de ce point et j'espère que vous voudrez bien reconsidérer votre conclusion selon laquelle il n'y a pas consensus concernant la transmission de ce rapport, eu égard au nombre d'orateurs qui ont souhaité que le rapport soit transmis, et inviter la Conférence à se prononcer sur la transmission du rapport qu'elle a adopté. Je ne vois absolument pas pourquoi la Conférence, après avoir adopté le rapport, refuserait maintenant d'informer la communauté internationale, par le truchement de l'Assemblée générale, d'une situation que nous jugeons grave et urgente.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Nous sommes saisis d'une proposition officielle de plusieurs délégations, dont la délégation australienne. Je pose donc à nouveau la question : y a-t-il consensus en faveur de la transmission du rapport du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, que nous avons adopté le 20 août, à la cinquantième session de l'Assemblée générale ? Le représentant de l'Iran a la parole.

M. NASSERI (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais) : Juste une question. Quelle est précisément la décision que vous soumettez à l'adoption de la Conférence du désarmement ? Car s'il s'agit du rapport à l'Assemblée générale, l'article 44 de notre règlement intérieur s'applique. Le Président doit soumettre un projet à notre examen. Comme il n'y a pas de projet, nous ne savons pas au juste sur quelle proposition nous devons nous prononcer.

Sir Michael WESTON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (parlant au nom du Groupe occidental) (traduit de l'anglais) : Comme vous le savez depuis nos consultations, le Groupe occidental souhaite unanimement que le rapport soit transmis à l'Assemblée générale et vous avez, mardi, par l'intermédiaire des coordonnateurs de groupes, présenté aux membres de la Conférence un projet du rapport que vous proposez de soumettre à l'Assemblée générale. Donc, du point de vue du Groupe occidental, la réponse à la question de l'ambassadeur d'Iran serait que vous avez bel et bien distribué un projet de rapport ce mardi.

M. BENJELLOUN-TOUIMI (Maroc) : Je n'avais pas vraiment l'intention de prendre la parole. Je voudrais m'acquitter d'un devoir, celui de vous féliciter pour votre accession à la présidence et vous assurer de notre coopération et de remercier votre prédécesseur pour l'excellent travail qui a été accompli jusqu'à présent.

Je suis étonné que la transmission d'un rapport qui a été adopté par la Conférence du désarmement ne suive pas la procédure normale. Ce rapport a été adopté par la Conférence, il est bien équilibré, il reflète la réalité; le transmettre à l'Assemblée générale des Nations Unies me semble tout à fait naturel puisque chacun de nous a pu mettre dans le rapport du Comité spécial, avant qu'il soit adopté par la Conférence du désarmement, toutes ses remarques et ses opinions. Donc l'enterrer, si j'ose m'exprimer ainsi, au niveau de la Conférence du désarmement serait un acte pour le moins arbitraire. J'estime tout à fait naturel qu'un document adopté par la Conférence du désarmement sur un sujet aussi important, même s'il n'y a pas consensus parmi les membres de la Conférence, soit transmis à l'Assemblée générale par la Conférence du désarmement. C'est aussi naturel et simple que cela. J'allais même dire qu'on pourrait simplement dire aujourd'hui, à cette séance, qu'en principe nous allons le transmettre et nous vous laisserons le soin de nous soumettre un texte qui reflète tout à fait cela et qu'on adopterait peut-être plus tard. Mais pour se débarrasser de cette question, il faut simplement dire que la Conférence accepte l'idée de le transmettre et demander à ce que vous fassiez, sur la base du texte que je vois devant moi, une phrase très simple et je crois que le texte lui-même est très simple; il suffirait de dire que la Conférence du désarmement transmet à l'Assemblée générale le rapport du Comité spécial sans plus.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Maroc pour son intervention et pour les paroles aimables adressées à la présidence.

(traduit de l'anglais) :

L'ambassadrice de la Slovaquie a la parole.

Mme KRÁSNOHORSKÁ (Slovaquie) : J'aimerais, au nom du Groupe de l'Europe de l'Est, me rallier à la déclaration du distingué ambassadeur du Royaume-Uni.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Pour que les choses soient claires, je vais simplement donner lecture du bref projet de rapport qui a été soumis pour consultation aux groupes régionaux :

"1. A sa 746ème séance plénière, le 20 août 1996, la Conférence du désarmement a adopté le rapport du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires contenu dans le document CD/1425 et Corr.1.

2. Conformément à l'article 43 de son règlement intérieur et en application de la résolution 50/65 adoptée sans être mise aux voix par l'Assemblée générale le 12 décembre 1995, la Conférence du désarmement soumet à l'Assemblée générale des Nations Unies le présent rapport spécial contenant le rapport du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires ainsi rédigé : " -

suivrait le texte du rapport que nous avons adopté.

Telle est la proposition qui a été discutée et je crois qu'elle va dans le sens des propositions faites ici par plusieurs orateurs. Ce texte serait-il acceptable ? L'ambassadeur de la Chine a la parole.

M. SHA (Chine) (traduit du chinois) : La délégation chinoise a écouté avec attention les déclarations des collègues qui ont pris la parole avant moi. La délégation chinoise est tout à fait favorable à la transmission à l'Assemblée générale du rapport du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires que la Conférence a adopté par consensus mardi en séance plénière.

M. NASSERI (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais) : J'apprécie les précisions que vous venez d'apporter, ainsi que celles présentées par l'ambassadeur Weston. Certes, il est vrai qu'un document officieux ou un document de conférence sans cote, date ou autre indication a été distribué ou présenté par les coordonnateurs aux différents membres et que des discussions ont eu lieu à ce sujet. Mais il était difficile de savoir s'il s'agissait de la proposition d'un groupe, d'un certain nombre de pays ou bien d'un projet établi par le Président et soumis à l'examen de la Conférence. C'est là un des points demeurant obscurs.

En ce qui concerne la nécessité - selon les termes de la résolution 50/65 - ou l'opportunité de communiquer un rapport distinct à l'Assemblée générale, à la reprise de sa cinquantième session, certains pensent qu'il est pertinent, voire nécessaire, de présenter un rapport distinct. Ma délégation estime que cela n'a rien d'évident et cela sans

(M. Nasser, Rép. islamique d'Iran)

se placer sur le terrain politique. C'est en fait une question de principe qui touche en outre à la crédibilité de la Conférence du désarmement et à la façon dont nous menons nos travaux. En effet, rendre compte séparément et d'urgence à l'Assemblée générale d'une situation où il n'y a pas de consensus constituerait un précédent. Selon toute vraisemblance, cette conférence va poursuivre ses travaux et aura à mener d'autres négociations d'importance. Il me paraît malvenu et, pour tout dire, malsain d'envisager qu'à l'avenir, à n'importe quel moment, au moindre blocage des négociations, la Conférence puisse décider en toute hâte de rendre compte à l'Assemblée générale d'une absence de consensus.

Pareille décision et la présentation d'un rapport distinct créeraient un précédent. Cette possibilité est envisagée alors qu'il est parfaitement possible d'établir le rapport intégral - le rapport annuel - de la Conférence du désarmement très rapidement, vu que nous n'avons pas fait grand-chose en dehors de cette question. Les points 1 et 2 demandent peut-être un examen plus approfondi, même si le point 2 n'est pas complètement sans lien avec le point 1; en effet, les questions touchant par exemple au désarmement nucléaire et à la façon dont la Conférence abordera ce sujet à l'avenir (y compris la proposition à l'examen, qui reprend une exigence de l'Assemblée générale, concernant l'établissement d'un comité spécial) sont susceptibles d'influer sur certains pays, dont le mien, lors de l'examen de cette question dans son ensemble, le désarmement nucléaire ayant été une des sources de blocage du projet de traité soumis. Quoi qu'il en soit, je pense que vous connaissez très bien le règlement intérieur. Aux termes de l'article 44, les projets de rapports annuels et autres rapports émanant de la Conférence du désarmement doivent être établis par le Président de la Conférence avec le concours du Secrétaire général et être distribués à tous les Etats membres de la Conférence pour examen deux semaines au plus tard avant la date fixée pour leur adoption. Telle est la bonne façon d'examiner et peser toute proposition. Ma délégation pense que c'est ainsi que nous devrions procéder pour cette proposition, comme nous le ferions en n'importe quelle autre occasion pour toute autre proposition.

Si la Conférence estime que nous devons créer un autre précédent, que nous sommes en présence d'une autre aberration, les raisons avancées pour agir ainsi devraient être suffisamment solides. On a fait valoir durant les consultations qui ont eu lieu par l'intermédiaire des coordonnateurs qu'il était nécessaire d'envisager une date pour la cérémonie de signature ou, auparavant, pour la présentation de ce rapport non consensuel (quelle que soit sa valeur) à l'Assemblée générale ou, auparavant encore, une date pour l'adoption de ce rapport, mais toutes ces questions de calendrier nous paraissent confuses, car je crois que nous sommes en mesure de disposer d'un rapport; même si l'intention est de présenter un rapport distinct à la cinquantième session de l'Assemblée générale, il est tout à fait possible de se conformer au règlement intérieur et de présenter ledit rapport dans les temps. Des questions de cet ordre subsistent donc et je pense qu'une décision hâtive poserait davantage de problèmes qu'elle n'en résoudrait; de ce fait, il serait peut-être judicieux de poursuivre les consultations - mais sous la forme de consultations ouvertes à tous et que vous présideriez, Monsieur le Président - afin de préciser certains points, de voir comment se présente

(M. Nasser, Rép. islamique d'Iran)

la suite des événements, si et quand une cérémonie de signature doit être organisée, et de travailler ensemble pour voir exactement ce que nous devons faire et quand, afin de permettre au processus d'aller de l'avant.

M. HOFFMANN (Allemagne) (traduit de l'anglais) : Je prendrai de nouveau la parole et vous féliciterai plus tard après avoir traité le véritable problème de procédure se posant. Nous sommes tous, bien entendu, très attachés à notre règlement intérieur mais, si ma mémoire ne me trahit pas, l'article 44 n'a jamais été invoqué jusqu'à maintenant, et depuis que je suis ici jamais nous n'aurions pu disposer d'un rapport définitif à temps si nous avions invoqué le règlement intérieur; je pense que le secrétariat sera d'accord avec moi sur ce point. Je crois par conséquent que nous devons procéder comme de coutume, sans invoquer l'article 44.

Par conséquent, compte tenu des circonstances que nous connaissons tous et du fait que nous disposons du texte depuis mardi, je crois qu'il est temps de prendre une décision. Toutefois, si l'Iran insiste sur l'article 44, nous pourrions nous rabattre sur la proposition tendant à ce que vous écriviez une lettre au Président de l'Assemblée générale. Il ne s'agirait alors plus d'un rapport officiel. Il suffirait donc de supprimer, au paragraphe 2, la mention de l'article 43 du règlement intérieur, et ce texte deviendrait celui d'une lettre. Telles sont donc les deux options qui s'offrent à nous selon moi, mais je préférerais de loin la première, celle d'un rapport spécial de la Conférence.

Mme GHOSE (Inde) (traduit de l'anglais) : Pour des raisons purement fortuites, au cours des trois derniers jours, j'ai fait office de coordonnatrice du Groupe des 21 et dans mes efforts visant à refléter fidèlement - difficile prouesse - les vues du Groupe des 21 exprimées durant les consultations officieuses que vous avez tenues, je n'ai pas eu la possibilité d'exprimer le point de vue de ma délégation, de mon gouvernement, sur cette question.

Je pense que la question du règlement intérieur ne doit pas être évacuée aussi rapidement. Nous avons écarté avec légèreté les précédents, le règlement intérieur et les arguments juridiques et continuons pourtant à parler de la crédibilité de la Conférence du désarmement. Je crois que nous devrions vraiment réfléchir à ce que nous sommes en train de faire. Si nous voulons assurer la crédibilité de la Conférence, nous ne pouvons nous permettre de passer outre au règlement sans de bonnes raisons. Je parle maintenant en tant que représentante de l'Inde et non plus au nom d'une autre délégation ou d'un groupe de délégations.

Lors de la dernière séance plénière, nous avons effectivement adopté le rapport du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires. Comme l'a dit le Président du Comité spécial, ce rapport retrace l'historique des négociations; il fait aussi clairement ressortir pourquoi nous ne pouvons nous entendre sur un texte. L'Assemblée générale doit à l'évidence être informée de cette réalité pour être à même de décider en toute connaissance de cause des mesures devant, selon elle, être prises pour promouvoir un véritable et authentique traité d'interdiction complète des essais. Ma délégation n'aurait bien entendu aucune objection si ce rapport était envoyé

(Mme Ghose, Inde)

à l'Assemblée générale selon la procédure normale, puisque la Conférence du désarmement est tenue de rendre compte régulièrement de ses activités à l'Assemblée générale, ce qui, comme l'a dit le délégué du Maroc, n'a rien de surprenant. En revanche, ce qui a été proposé dans le texte et aujourd'hui en séance, c'est-à-dire d'envoyer à l'Assemblée générale, à la reprise de sa session, un document retraçant l'historique des négociations, nous paraît aussi inhabituel qu'étrange.

Les motifs et les raisons de cette étrange proposition ne sont pas très clairs, du moins pour nous. La résolution de l'Assemblée générale, que j'ai ici, invitait sans équivoque la Conférence du désarmement à négocier un traité universel, multilatéral et effectivement vérifiable d'interdiction complète des essais nucléaires et à poursuivre ses travaux sur la base du texte évolutif. Elle l'invitait également à faire tous les efforts pour rétablir le Comité spécial et achever le texte du traité le plus tôt possible en 1996. Il y était déclaré également que l'Assemblée générale était prête, si nécessaire, à reprendre l'examen de ce point avant sa cinquante et unième session dans le but d'adopter le texte d'un traité d'interdiction complète des essais.

Or, nous le savons, la Conférence du désarmement n'est pas parvenue à un consensus sur un texte de TICE. Par conséquent, je ne pense pas qu'à la reprise de sa session l'Assemblée générale attende quoi que ce soit de la Conférence du désarmement. La Conférence du désarmement a terminé ses travaux sur ce point. Les résultats de ces travaux doivent sans conteste être communiqués à l'Assemblée générale dans le cadre de notre rapport annuel. Ce que nous essayons de dire ici, c'est que l'adoption du rapport du Comité spécial mardi dernier a mis un terme, en ce qui nous concerne, à l'action demandée sur ce point à la Conférence du désarmement.

Je l'ai dit, outre l'idée d'incorporer le rapport du Comité spécial dans le rapport annuel ordinaire de la Conférence du désarmement à la prochaine session de l'Assemblée générale, ce qui, je n'en doute pas, sera fait - le rapport étant alors appréhendé dans le contexte des négociations qui se sont déroulées -, nous avons aujourd'hui beaucoup entendu parler de la crédibilité de la Conférence du désarmement alors qu'on s'est attaché presque dans le même souffle à nuire à cette crédibilité. Mais je souhaite insister sur deux autres points. Le premier concerne un élément qui n'est pas consigné dans le rapport mais figure dans les procès-verbaux de la Conférence du désarmement : il nous a été dit que la Conférence du désarmement n'était pas l'instance où débattre du désarmement nucléaire. Je crois que ceux qui mettent en doute nos motivations en matière de désarmement nucléaire feraient bien de s'en souvenir lorsque nous parlons de la crédibilité de la Conférence du désarmement. Nous continuons de croire que la Conférence est la seule instance multilatérale compétente pour négocier les questions de désarmement. Ce n'est pas nous qui disons refuser de négocier ici. Ce n'est pas la première fois que la Conférence ne parvient pas à un accord; ce n'est pas la première fois qu'une délégation s'oppose à une majorité écrasante sur une décision particulière de la Conférence. La Conférence du désarmement poursuit ses efforts et nous avons bien l'intention de continuer à y contribuer.

(Mme Ghose, Inde)

J'expose ces vues car nous nous posons encore une question : nous ne sommes pas certains de comprendre pourquoi nous envoyons ce rapport à l'Assemblée générale à la reprise de sa session. L'envoyer à l'Assemblée générale, c'est en tout état de cause acquis et ne nous poserait aucun problème à condition de suivre la voie régulière, puisque nous avons participé à son adoption. Mais les questions qui nous viennent à l'esprit sont les suivantes : pourquoi l'envoyer à la reprise de la session ? L'Assemblée générale nous a demandé un texte mais la Conférence du désarmement n'a aucun texte à recommander. Nous n'avons donc rien à objecter - du moins pour le moment - à une poursuite des consultations; elles pourraient apporter des clarifications et des possibilités supplémentaires. Mais, pour l'heure, la proposition à l'examen nous paraît injustifiée.

M. KREID (Autriche) (traduit de l'anglais) : Outre le fait de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence à ce difficile moment de nos délibérations, permettez-moi de dire que la majorité d'entre nous ici éprouvons actuellement un fort sentiment de contrariété mais cela fait partie de notre travail et nous ne pouvons pas nous en plaindre. Nous constatons aussi, je crois, que les motifs avancés par quelques délégations qui, à l'évidence, ne souhaitent pas que nous parvenions à une solution rapide et claire ne sont guère convaincants. Ils reposent sur des questions de procédure; autrement dit, nous allons devoir encore traîner pendant des jours, ce qui occasionnera inmanquablement non seulement des coûts financiers (si on considère le temps et les efforts qui seront nécessaires), mais aussi, je crois, une perte de prestige pour la Conférence du désarmement. Je dois admettre que l'ambassadeur Nasser et l'ambassadrice Ghose possèdent tous deux une grande force de persuasion et j'apprécie leur sens développé de l'argumentation. Mais je dois dire aussi qu'en retardant la décision, voire en ne décidant rien aujourd'hui, nous ne gagnerons rien sur le fond. Le rapport que nous sommes supposés adopter est une pure formalité. Il ne fait qu'entériner un autre rapport que nous avons déjà adopté. Je crois donc sincèrement que ceux qui s'intéressent véritablement au fond de nos travaux devraient y réfléchir à deux fois avant de nous laisser nous enliser dans ce processus contrariant.

Sir Michael WESTON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi de vous rappeler que, lors de notre dernière séance plénière, mardi, vous avez dit - et l'avez d'ailleurs rappelé tout à l'heure - que la décision de communiquer ou non le rapport du Comité spécial à la cinquantième session de l'Assemblée générale serait prise aujourd'hui. Aucune délégation n'a fait d'objection à ce sujet. Un certain nombre de délégations souhaitent faire des déclarations sur le fond. Ne vaudrait-il pas mieux que vous soumettiez tout simplement à présent officiellement à la Conférence la question de savoir s'il existe des objections à votre proposition ? Ainsi, quelle que soit notre décision, nous pourrions en rester là et passer à autre chose.

M. BENJELLOUN-TOUIMI (Maroc) : Je voulais dire tout d'abord et répéter un principe que j'ai avancé depuis que je suis là, c'est que la procédure est importante, elle est la garante de nos droits, et donc j'apprécie à leur juste valeur les arguments de procédure qui ont été avancés, et ce n'est pas aujourd'hui que je changerai d'avis, même si je ne partage pas tout à fait

(M. Benjelloun-Touimi, Maroc)

le même point de vue. Je comprends que l'on puisse évoquer des questions de procédure puisqu'il y va même de la substance, car souvent la procédure est liée à la substance. Ceci dit, je voudrais dire aussi que la lecture qui a été faite de la résolution 50/65 de l'Assemblée générale est une lecture que je respecte tout à fait, je respecte tout à fait le point de vue de l'Inde, mais qu'on peut faire aussi d'autres lectures, et je vais vous en donner une qui me semble être la plus simple peut-être. Je crois que la première réponse à, pourquoi nous voulons, conformément aux règles de procédure, transmettre - bien sûr il y a un problème de délai, mais on reviendra à cela plus tard -, pourquoi nous voulons transmettre le rapport du Comité spécial, qui a été adopté par consensus, à l'Assemblée générale avant sa prochaine session. Je crois que la réponse est dans le préambule de la résolution de l'Assemblée générale et je le lis en anglais : Reaffirming that a comprehensive nuclear-test ban is one of the highest priority objectives of the international community in the field of disarmament and non-proliferation". Cela veut dire que c'est une question extrêmement importante pour la communauté internationale; nous avons fait des efforts durant toute l'année, nous n'avons pas tout à fait réussi, c'est ce qui se dégage du rapport du Comité spécial, donc nous envoyons à l'Assemblée générale le résultat des meilleurs efforts qu'on a accomplis et je crois que le rapport reflète nos succès et nos échecs. Donc, à mon sens, il y a une réponse : la réponse est que c'est une question tellement importante que nous voulons la transmettre maintenant plutôt que d'attendre de l'inclure dans le rapport annuel de la Conférence du désarmement à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Donc, c'est pour moi une réponse qui est incluse dans la résolution elle-même et qui se base sur le même article qui a été invoqué, c'est-à-dire l'article 6 du dispositif, puisque l'Assemblée générale se déclare prête à reprendre son travail à la cinquantième session pour adopter le texte, mais si on ne peut pas, on leur envoie le meilleur résultat de nos efforts, et je crois que le rapport du Comité spécial reflète tout à fait ce qu'on a pu faire de mieux. Donc, nous sommes dans le cadre du règlement intérieur et nous ne faisons rien, à mon sens, qui soit extraordinaire. C'est parce que c'est une question fondamentale que nous tenons à informer la communauté internationale des résultats, qui ne sont certes pas satisfaisants, de ce que nous avons fait. Maintenant, effectivement, il y a un problème de délai. Je crois - et cela sans toucher aux précédents, sans dire que certains essaient de retarder ou de ne pas retarder, sans rentrer dans toutes ces considérations - que nous avons toujours considéré les délais avec plus ou moins de souplesse et nous pourrions aujourd'hui faire de même. Maintenant, bien entendu, il appartient à tout le monde de vouloir faire cette lecture que je viens de vous exposer, c'est-à-dire d'informer l'Assemblée générale qui représente toute la communauté internationale, même ceux qui ne sont pas à Genève, des résultats de nos efforts, qui pour eux sont fondamentaux, et de les laisser juger de ce qu'ils voudraient en faire dès maintenant. C'est là la lecture que je voudrais faire de ce texte.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Je suis désolé de demander une nouvelle fois la parole sur cette question mais je crois que la décision que nous sommes peut-être sur le point de prendre à ce sujet est vitale pour l'avenir de la Conférence, en dépit des remarques qui ont été faites durant cette discussion.

(M. Akram, Pakistan)

Qu'il me soit permis de clarifier la démarche du Pakistan à cet égard. Si nous proposons de communiquer le rapport du Comité spécial, ce n'est pas parce que nous sommes entièrement d'accord avec les résultats des négociations ni même que nous les approuvons. Nos vues sur ce point sont bien connues. Mais nous savons tous ici quelle tournure les événements risquent de prendre. Quel que soit le contenu de la résolution et du règlement intérieur, ce sont ces réalités que nous devons prendre en compte en cherchant ce qui correspond le mieux aux intérêts de nos délégations respectives et aux intérêts de cette instance à laquelle nous sommes attachés.

Par la transmission du rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale, nous cherchons avant tout à faire en sorte que les vues exprimées par ma délégation, les propositions que nous avons faites et les positions que nous avons défendues au cours des négociations soient dûment portées à la connaissance de l'ensemble des Nations Unies et soient consignées dans le bilan de la négociation de ce traité. Le second objectif, qui revêt à nos yeux autant d'importance que le premier, consiste à faire en sorte que devant l'Assemblée générale et dans le bilan de la négociation soit reflété le rôle joué par le Comité spécial et par la Conférence du désarmement dans l'évolution du projet de traité. Cette démarche est, à notre avis, essentielle pour affirmer, maintenir et préserver la crédibilité de la Conférence du désarmement.

Bien sûr, nous pourrions très bien nous perdre en longues discussions sur le règlement intérieur, mais je serai le dernier à chercher querelle sur le règlement intérieur à mon frère et collègue l'ambassadeur d'Iran. Je ne me hasarderai pas, en effet, à entrer dans une telle discussion. Mais la proposition que nous avons faite ne relève pas de l'article 43. Il s'agit en réalité d'une proposition très simple tendant à ce que la Conférence du désarmement communique immédiatement, je le répète, immédiatement, le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale pour information. Voilà tout. Cela n'a rien à voir avec l'article 43 et l'article 44 ne s'applique pas non plus. C'est tout simplement une décision que nous proposons. Nous avons conscience que le rapport du Comité spécial a été adopté. Il n'existe aucun désaccord quant au fond du rapport. Il s'agit maintenant uniquement de le communiquer à l'Assemblée générale. Nous ne prêtons aucune intention à qui que ce soit. Nous n'avons d'autres motivations que celles que nous venons d'exposer dans notre intervention.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur du Pakistan de sa déclaration.

Etant donné la situation telle que je la vois - et j'en reviens à ma déclaration de mardi dans laquelle j'ai indiqué que les consultations devaient se poursuivre pour voir s'il existait un consensus quant à la marche à suivre aujourd'hui, 22 août -, nos délibérations montrent très clairement qu'il n'existe pas de consensus permettant de prendre une décision aujourd'hui. Ceci étant dit, je suis tout à fait disposé - et cela me semble nécessaire - à poursuivre les consultations pour déterminer si une décision à ce sujet pourra être prise ultérieurement. Je crois que cette déclaration pourrait conclure notre débat sur ce point pour aujourd'hui. S'il n'y a pas de consensus pour prendre une décision, je poursuivrai les consultations

(Le Président)

sous toutes les formes qui seront proposées ou qui me sembleront adaptées, puis j'en viendrai à la liste d'orateurs. Le Royaume-Uni a demandé la parole.

Sir Michael WESTON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Je suis désolé de prendre une fois de plus la parole mais je me demande si nous n'avons pas réellement intérêt à régler cette question et je vous propose une nouvelle fois de nous demander officiellement s'il y a consensus pour communiquer ce rapport, que ce soit de la façon que vous avez proposée mardi ou de la façon beaucoup plus simple - qui, je crois, évite toute difficulté liée aux articles 43 et 44 - suggérée ce matin par l'ambassadeur du Pakistan. Quoi qu'il en soit, on a vraiment le sentiment, du moins en ce qui concerne ma délégation, que nous aurions mieux à faire que de nous perdre dans des consultations présidentielles quotidiennes ne menant nulle part.

Tant que j'ai la parole, j'aimerais faire une observation au sujet de l'article 44 et demander franchement si quelqu'un insiste officiellement pour que cet article soit invoqué. Si tel est le cas, je crois, d'après ce que le secrétariat nous a dit au cours des consultations officieuses qui se sont tenues dans le bureau du Président, que cela constituerait en effet un précédent. Il y aurait création de précédent non si nous n'appliquions pas l'article 44 mais si nous l'appliquions. D'après ce que j'ai cru comprendre des consultations, le secrétariat aurait dit que cet article n'avait jamais été appliqué.

Mme GHOSE (Inde) (traduit de l'anglais) : Vous n'êtes pas sans vous rappeler que j'avais déjà avancé précédemment l'idée de poursuivre les consultations. Il n'est pas fréquent que les propos de mon collègue du Pakistan me paraissent dignes d'intérêt, mais je pense que ce qu'il vient de lire - je n'ai pas pu le prendre en notes - pourrait être examiné, si nous en avons le temps. Je souhaiterais le faire, que ce soit dans ce cadre, officieusement ou autrement, car nous avons travaillé sur le "non-document" dont vous avez donné lecture - que vous me permettez d'appeler proposition du Président - et c'est lui qui nous pose problème. C'est donc simplement une demande qui vous est adressée, Monsieur le Président : vous pourriez peut-être, si vous le souhaitez, conclure aujourd'hui en disant qu'il n'y a pas de consensus, ou qu'il n'y a pas de consensus aujourd'hui et que nous souhaitons poursuivre nos consultations. Ma délégation y serait prête.

M. ZAHARAN (Egypte) (traduit de l'arabe) : Si certains insistent pour que nous appliquions l'article 44 du règlement intérieur, le fait est que, comme indiqué précédemment, cet article n'a jamais été appliqué, depuis que je suis arrivé à Genève pour représenter mon pays à la Conférence du désarmement, voilà cinq ans. En tout état de cause, chaque instance est maîtresse de ses propres décisions concernant son règlement intérieur. Par conséquent, si la question posée actuellement ne concerne pas l'élaboration d'un rapport mais la transmission du rapport du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires à l'Assemblée générale sous le couvert d'une lettre rédigée par vous, c'est-à-dire, comme je l'ai dit dans ma première intervention, d'une lettre du Président de la Conférence du désarmement au Président de l'Assemblée générale, invoquer l'article 44 n'est pas pertinent. Si la question peut se régler en adressant une lettre de vous au Président

(M. Zahran, Egypte)

de l'Assemblée générale, il n'y a rien de plus simple. Il serait bon que l'intention exprimée au travers de cette démarche soit d'informer l'Assemblée générale dans l'optique de la reprise de sa cinquantième session, où elle examinera l'application de la résolution 50/65. Nous sommes favorables à pareille solution.

M. ARMSTRONG (Nouvelle-Zélande) (traduit de l'anglais) : Puisque je n'ai pas encore pris la parole depuis le début de votre mandat, permettez-moi avant toute chose, Monsieur, de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence et de vous exprimer notre volonté de coopérer pleinement avec vous.

Je serai bref. La Nouvelle-Zélande est de l'avis de ceux qui ont proposé que nous fassions le maximum pour résoudre cette question aujourd'hui. Nous pensons que de bonnes raisons existent à cela et elles ont été invoquées au cours de cette séance. D'autres, en particulier l'ambassadeur du Maroc, ont indiqué que cette question était prioritaire aux yeux de l'Assemblée générale. Peut-être pourrions-nous vous inviter à faire avancer la proposition soumise par le Pakistan, qui nous semble aller de soi, et éviter ainsi certaines des difficultés évoquées ce matin dans les précédentes interventions. Peut-être pourrions-nous vous inviter à donner lecture d'une proposition de décision, celle du Pakistan ou une comparable, que les délégations pourraient adopter ici aujourd'hui même.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur de la Nouvelle-Zélande, et avant de donner la parole aux autres orateurs inscrits sur la liste qui souhaitent s'exprimer à ce sujet, j'invite l'ambassadeur du Pakistan à répéter la proposition qu'il a faite.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Le texte de notre proposition se lirait comme suit : "La Conférence du désarmement décide de transmettre immédiatement le rapport de son Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires (CD/1425 et Corr.1) à l'Assemblée générale des Nations Unies". C'est tout.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Nous avons donc une proposition faite par l'ambassadeur du Pakistan. Y aurait-il consensus pour adopter maintenant ce texte bref et clair ? Le représentant de l'Iran a la parole.

M. NASSERI (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais) : Je suis obligé de prendre la parole pour répondre aux propos très aimables de l'ambassadeur Kreid, de l'Autriche. Il m'a flatté. On dit que la flatterie est vaine mais il n'en est rien. Je dois dire qu'au vu des discussions d'aujourd'hui, je constate un large soutien, exprimé du moins par certaines délégations dont quelques-unes de mon groupe, à l'idée de transmettre ce rapport séparément du rapport annuel à l'Assemblée générale. Je ne l'exclut pas, après ce débat. Reste encore à déterminer comment procéder exactement et - du moins en ce qui me concerne - bien entendu comment soumettre cette formulation précise à ma capitale afin de pouvoir donner une réponse. En fait, je suis confronté à un problème pratique car ce qu'on me demande, c'est quelle va être exactement la suite des événements. J'ai tenté de réunir des informations sur ce point mais tout cela reste vague pour moi.

(M. Nasserî, Rép. islamique d'Iran)

Autrement dit, si nous nous présentons devant l'Assemblée générale à la reprise de sa session, il s'agit à nouveau d'un problème de calendrier. C'est un problème pour nous aussi. Par exemple, quand nous rendrons-nous à l'Assemblée générale à la reprise de sa session ? Quelles sont les dates proposées ? S'il doit y avoir une cérémonie de signature, quelles sont les dates proposées ? Ce sont là des questions qui méritent d'être examinées, du point de vue politique surtout sans doute mais aussi logistique. Je pense donc que des consultations s'imposent pour nous permettre de nous faire une meilleure idée de ces questions de procédure et des dispositions à prendre. Nous avons été incapables de nous entendre sur un texte mais il ne faut pas pour autant exclure la possibilité de parvenir à un accord - ou, du moins, à un arrangement - concernant la marche à suivre, au niveau de l'Assemblée générale et ultérieurement.

Je pense sincèrement que des consultations seraient très utiles. Elles seraient très utiles à ma délégation ou du moins des renseignements supplémentaires sur ce point seraient très précieux. Quoi qu'il en soit, nous sommes parfaitement disposés à examiner la proposition dont l'ambassadeur du Pakistan vient de donner lecture et j'ai l'intention de la transmettre à ma capitale pour un rapide examen.

Puisque j'ai la parole, je voudrais dire que comme certaines questions ont été soulevées quant à la façon dont nous appliquons le règlement intérieur - et elles l'ont été pour consignation dans le procès-verbal - il serait bon que certaines clarifications soient apportées à ce sujet. En effet, j'ai le sentiment que si certains articles spécifiques, tels que les articles 43, 44 et 45, n'ont pas été invoqués, c'est parce que nous les avons de toute façon observés puisqu'il n'est jamais arrivé auparavant que des pays demandent une action urgente contournant le règlement intérieur; je crois bien me souvenir que ces articles ont toujours été appliqués : les projets (les projets originaux) ont généralement été établis par le Président avec l'aide du secrétariat, au moins deux semaines à l'avance. Je crois qu'une clarification sur ce point pour mémoire serait la bienvenue, car cela ferait précédent pour nos travaux ultérieurs.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur de l'Iran de sa déclaration. La situation me semble désormais très claire. A l'évidence, aujourd'hui aucune décision sur la marche à suivre concernant le Comité spécial ne recueille le consensus. Je crois que nous pouvons décider de ne pas statuer sur ce point aujourd'hui. Je propose donc de clore le débat et de déclarer que de nouvelles consultations pourraient être nécessaires puisqu'un texte a été proposé. J'en reviens à présent à la liste d'orateurs. J'ai le Maroc, l'Argentine, le Pakistan et la Roumanie. L'ambassadeur du Maroc a la parole.

M. BENJELLOUN-TOUIMI (Maroc) : Je voulais simplement que vous nous donniez l'occasion de faire une ou deux remarques avant de résumer les débats et de nous proposer une décision. Ma proposition est la suivante : je crois que la préférence de l'écrasante majorité semble être de prendre une décision aujourd'hui, comme vous l'avez souligné vous-même. Il n'y a pas consensus sur cela et je respecte le point de vue des délégations qui ne sont pas d'accord.

(M. Benjelloun-Touimi, Maroc)

Mais dans un esprit de compromis et aussi afin de nous permettre d'accomplir notre mission telle que l'on se l'imagine, je souhaiterais vous proposer, vu les consultations que vous entendez mener à la demande de mon frère de l'Iran et de l'ambassadrice de l'Inde, de fixer aujourd'hui la date de la prochaine plénière, qui ne serait pas celle de jeudi, qui serait soit cet après-midi ou au plus tard demain, pour qu'une décision soit prise. Cela permettra à ceux qui ont besoin d'avoir des instructions de leur capitale de dire à leur capitale que la décision va être prise tel jour, à telle date, comme cela les choses sont très claires entre nous et cela nous permet de prendre des décisions avec l'accord de nos capitales.

M. SANCHEZ ARNAU (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Malgré la nature du débat dans lequel nous sommes engagés, qu'il me soit permis d'exprimer la satisfaction de la délégation argentine à vous voir, Monsieur, présider nos discussions.

Dans le même esprit que la délégation marocaine, nous avons souhaité intervenir pour demander que soit prise une décision concernant notre prochaine séance et la façon dont mener les consultations apparemment nécessaires pour éclaircir certains aspects que je qualifierais de secondaires de la décision pour ainsi dire évidente à prendre par la Conférence.

Voilà deux ans que nous travaillons à l'élaboration d'un projet de traité. Nous pensons que la Conférence dispose du meilleur texte pouvant être obtenu à l'issue de tant d'efforts et de discussions délicates. Nous pensons que le Président du Comité spécial, l'ambassadeur Ramaker, a fait son possible pour parvenir à un texte reflétant ce qui est susceptible de recueillir le consensus en ce moment à la Conférence. Nous pensons enfin ne pas être en mesure, politiquement parlant, de continuer à retarder la décision de communiquer un rapport que nous avons déjà adopté à une Assemblée générale qui nous avait invités à lui envoyer un tel rapport. A notre sens, nous ne pouvons continuer à tourner indéfiniment en rond sans statuer.

Nous avons devant nous un texte que vous nous avez soumis après consultations, non sans avoir annoncé que nous devions prendre une décision à ce sujet aujourd'hui. Comme la plupart des délégations qui se sont exprimées aujourd'hui, ma délégation s'est présentée ici avec l'intention de prendre une décision aujourd'hui et nous souhaitons nous associer au projet de décision que vous avez présenté. Soucieux d'éviter certaines objections, le représentant du Pakistan nous a soumis un autre projet de décision, plus simple, auquel nous sommes également disposés à nous associer. La délégation iranienne semble avoir besoin d'un peu plus de temps pour recevoir des instructions de sa capitale et, peut-être, pouvoir s'associer au projet de décision proposé aujourd'hui par le Pakistan.

Par conséquent, Monsieur le Président, comme la délégation marocaine, et pour répondre à ce que nous considérons comme une demande toujours plus pressante non seulement de la majorité des membres de la Conférence mais aussi de la communauté internationale nous engageant à communiquer dès que possible le rapport à l'Assemblée générale, nous souhaitons qu'une nouvelle séance plénière soit prévue pour demain ou lundi au plus tard, afin de laisser un peu de temps aux délégations qui n'ont pas encore reçu d'instructions d'en obtenir

(M. Sanchez Arnau, Argentine)

et de vous permettre, ainsi qu'au secrétariat, d'apporter à un certain nombre de questions posées des réponses qui, selon nous, n'ont pas d'incidence directe sur l'adoption de la décision qu'il nous appartient de prendre, à savoir de transmettre au plus tôt un rapport que nous avons déjà adopté.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur de l'Argentine. Pour avancer, avant de donner la parole aux orateurs inscrits sur la liste, je propose, non sans avoir consulté le secrétariat, que des consultations informelles avec les délégations intéressées se tiennent cet après-midi à 15 heures, dans la salle I. Si un consensus se dégage, nous pourrions nous réunir en séance plénière demain à 10 heures ici même. Si cette proposition est acceptable, nous pouvons décider de tenir des consultations informelles cet après-midi à 15 heures en salle I. L'ambassadeur de la Roumanie a la parole.

M. NEAGU (Roumanie) (traduit de l'anglais) : Je garde mes félicitations pour la prochaine séance car le moment s'y prêtera mieux, je l'espère, et je ne souhaite pas retarder le déroulement de cette séance.

Il y a deux jours, sous votre présidence, nous avons pris une décision et, comme vous l'avez rappelé aujourd'hui en début de séance, nous sommes censés nous prononcer aujourd'hui sur la suite à donner au rapport du Comité spécial; nous étions donc supposés avoir reçu pour aujourd'hui les instructions de nos capitales concernant cette décision. Ma délégation a reçu ces instructions en temps voulu.

Pour faciliter davantage encore le débat d'aujourd'hui, la délégation pakistanaise nous a présenté un texte très simple allant droit au but, que ma délégation salue et souhaite adopter. J'estime également que nous ne nous trouvons pas sous le coup de l'article 43, puisque nous suivons la procédure ordinaire et avons à prendre une décision concernant une proposition qui nous a été soumise. A mon sens, des possibilités existent encore de prendre cette décision ce matin.

Un dernier point encore, touchant aux travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies; je ne crois pas qu'il nous revienne d'élaborer le calendrier de l'Assemblée générale. Déterminer le calendrier de la session de l'Assemblée générale des Nations Unies est une prérogative qui incombe à ses membres.

Sir Michael WESTON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : J'aimerais vous demander si vous avez l'intention de fixer la date de la prochaine séance plénière avant que nous nous prononcions sur la tenue de nouvelles consultations. J'avais cru comprendre, d'après les renseignements du secrétariat, qu'une décision en la matière devait être prise cette semaine au plus tard, de préférence aujourd'hui mais éventuellement demain, car dans le cas contraire, même si nous nous mettions d'accord pour envoyer un rapport, il ne pourrait être prêt à temps pour permettre à l'Assemblée générale de l'examiner avant la fin de sa cinquantième session. Ma délégation aurait donc en tout état de cause du mal à accepter la tenue de consultations supplémentaires à moins d'avoir l'assurance qu'une séance

(Sir Michael Weston, Royaume-Uni)

se tiendra en temps voulu. Au demeurant, rien ne porte à croire que nous prendrons une décision, puisque vous nous avez dit mardi que nous statuerions aujourd'hui et que tel n'a pas été le cas.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Je crois que nous avons eu une discussion intéressante et sommes persuadés que moyennant un petit effort supplémentaire nous parviendrons à un consensus. Je suis reconnaissant à nos collègues de l'Iran et de l'Inde d'avoir manifesté la volonté d'examiner la proposition que nous avons faite. Je dois ajouter, à l'intention de l'ambassadrice Ghose, que nous ne jugeons pas toujours inintéressantes les déclarations de l'Inde et que nous apprécions les signes de souplesse. Nous espérons que vous pourrez tenir des consultations sans tarder et ma délégation espère, non seulement pour les raisons convaincantes avancées par l'ambassadeur Weston mais aussi pour des raisons plus personnelles, que la décision pourra être prise aujourd'hui ou demain matin au plus tard. Je propose donc que les consultations aient lieu sans tarder pour tenter de parvenir à un consensus sur cette question.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur du Pakistan. Je donne maintenant la parole à l'ambassadeur de la Belgique, après quoi la présidence statuera sur la question pour ne pas prolonger la discussion.

M. GUILLAUME (Belgique) : Comme d'autres, je garderai mes félicitations pour une autre circonstance. Je voudrais juste revenir à la proposition que vous avez faite il y a quelques minutes, et qui semble aller dans le sens de certaines délégations qui veulent un peu plus de temps pour des consultations supplémentaires. Vous avez proposé d'avoir une réunion aujourd'hui à 15 heures et je crois que c'est une très bonne chose. Vous avez dit que s'il y avait consensus à cette réunion, on réunirait la plénière après pour en prendre acte. Je pense qu'à ce stade, il faut également être consistant avec ce que vous avez dit il y a deux jours, qu'on prendrait la décision aujourd'hui. Au lieu de tenir la plénière demain, je voudrais proposer d'avoir la plénière en fin de journée aujourd'hui.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Après avoir écouté avec attention tout ce qui a été dit et toutes les propositions qui ont été faites ici, je souhaite conclure le débat en constatant que de nouvelles consultations apparaissent encore nécessaires pour parvenir à un accord sur la suite à donner au rapport du Comité sur une interdiction des essais nucléaires et permettre à la Conférence de prendre une décision à sa prochaine réunion, le vendredi 23 août, à 10 heures, dans cette salle. Auparavant, nous pourrions avoir des consultations dans la salle I à 15 heures. L'Iran a demandé la parole.

M. NASSERI (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais) : En Occident, on dit "Jamais le dimanche" et dans notre région du monde "Jamais le vendredi". Mais trêve de plaisanterie, vos propos de la dernière séance plénière, à laquelle vous avez déclaré que nous prendrions une décision sur la marche à suivre lors de la séance plénière suivante, semblent avoir été interprétés comme statuant sur une proposition précise ne nous ayant pas même été soumise en bonne et due forme. Comme vous l'avez indiqué,

(M. Nasser, Rép. islamique d'Iran)

vous avez déclaré que la Conférence prendrait une décision sur la marche à suivre. Or nous avons constaté aujourd'hui que des variantes existaient quant à cette marche à suivre. S'agissant du principe de base - selon lequel une information distincte devrait être transmise à l'Assemblée générale -, comme je l'ai signalé tout à l'heure, il a recueilli un certain appui, notamment des membres de mon groupe, le Groupe des 21. Je suis disposé à participer aux consultations mais ne puis affirmer que je reviendrai vendredi en séance plénière avec des instructions. J'ajouterai que l'intention n'est nullement de faire traîner les débats pour retarder la décision et mets en garde contre toute interprétation de mes propos dans un tel sens. Je crois que ce serait vain, mais nous ne pouvons ignorer les aspects pratiques de la question.

L'ambassadeur Weston a mentionné certains des éléments dont il a eu connaissance par l'intermédiaire du secrétariat; ainsi, deux semaines seraient nécessaires pour mettre en forme ces documents et ce rapport. J'avoue avoir du mal à comprendre car le rapport existe et a été adopté. Je ne vois pas quelles opérations nécessiteraient effectivement encore deux semaines de travail de la part d'un secrétariat aussi capable que le nôtre. Rien de cela ne nous semble clair. Je pense que tout peut être réglé lors des consultations. La bonne volonté est là, de même qu'une véritable intention d'avancer, mais il sera difficile de prendre des engagements très fermes; ma délégation n'est absolument pas en mesure de s'engager sur une échéance précise à l'occasion d'une séance plénière destinée à prendre une décision finale. Je ne peux pas m'engager à ce stade.

Je souhaite renouveler ma demande, en répétant la question à l'intention du Secrétaire général de la Conférence. Il a été déclaré, pour mémoire, que notre pratique n'était pas d'appliquer le règlement intérieur que nous avons formulé pour la conduite de nos travaux. Ces propos figurent au procès-verbal, donc j'apprécierais vraiment des éclaircissements sur ce point et je prie le Secrétaire général de me les apporter. Avons-nous observé le règlement intérieur, y compris les articles 43, 44 et 45 - j'ai bien dit observé et non invoqué. Avons-nous appliqué le règlement intérieur ou avons-nous toujours agi de façon contraire au règlement intérieur ?

M. LEDOGAR (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je réserve moi aussi mes félicitations pour plus tard. Les collègues présents dans cette salle n'auront pas oublié les efforts déployés au sein du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires pour établir le rapport en question, en particulier les quatre heures laborieuses passées jusque tard en soirée à en rédiger les deux dernières phrases qui en fait disent simplement que nous nous sommes accordés à constater notre désaccord sur le fait que nous n'avons pas pu nous mettre d'accord sur le texte soumis par l'ambassadeur Ramaker. Ma délégation a consenti d'importantes concessions pour tenter de faire aboutir le rapport, convaincue que nous travaillions tous dans l'urgence pour respecter le délai fixé par la communauté internationale et accepté par la Conférence du désarmement. Maintenant, c'est une question de bonne foi. Nous ne travaillions pas sur un rapport annuel ordinaire du Comité spécial et ce que nous avons adopté mardi dernier n'avait rien à voir avec un rapport annuel ordinaire, j'insiste là-dessus. Autrement dit, si ce rapport doit être enterré aujourd'hui suite à des manoeuvres de procédure sans précédent, il ne reverra plus jamais le jour, ni les déclarations - nationales - qu'il contient.

(M. Ledogar, Etats-Unis d'Amérique)

L'article 44 concerne les projets de rapport. Nous sommes saisis d'un rapport définitif. J'aimerais savoir, avant de conclure qu'il n'y a pas consensus, si oui ou non il y a consensus sur le fait que l'article 44 s'applique et s'il a ou non été invoqué formellement; après quoi j'aimerais vous entendre nous soumettre officiellement la proposition du Pakistan. Le temps est essentiel car nous avons accepté un délai fixé par la communauté internationale. Il est donc tout à fait inacceptable de renvoyer la décision à la semaine prochaine, comme on vient de nous le proposer, ou vaguement à un moment indéterminé de la semaine prochaine. Tout a été dit et la Conférence du désarmement en supportera toutes les conséquences si un veto est opposé non seulement aux résultats de deux années et demie de travail de fond mais aussi à la simple constatation "Nous n'avons pu tomber d'accord".

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur des Etats-Unis. Il a été demandé si une délégation souhaitait invoquer officiellement l'article 44. L'Iran a la parole.

M. NASSERI (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais) : L'article 43 a été mentionné à propos du texte qui nous a été distribué, je le répète, sous une forme inusitée - sans date, sans cote ni aucune autre indication - et sans précision quant à l'auteur de la proposition. Si l'article 43 est invoqué, les articles 44 et 45 le sont aussi automatiquement, puisqu'ils ont trait à la même question. Toutefois, nous avons noté que certains ont estimé aujourd'hui, notamment l'ambassadeur du Pakistan et l'ambassadeur du Maroc, que l'article 43 ne s'appliquait pas nécessairement - nous devons examiner ce point -, mais que l'action proposée ne mettait pas nécessairement en jeu l'article 43. Eu égard à cela et aux propositions faites, il semble probable que les articles 44 et 45 n'aient pas besoin d'être invoqués non plus.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Donc, j'ai été invité à soumettre à la Conférence la proposition que vient de faire oralement l'ambassadeur du Pakistan. Je vous en donne lecture d'après mes notes :

"La Conférence du désarmement décide de communiquer immédiatement le rapport de son Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires (CD/1425 et Corr.1) à l'Assemblée générale des Nations Unies".

Telle est la proposition faite par l'ambassadeur du Pakistan et que je vous sou mets. Chacun a-t-il bien noté le texte ? Je le répète :

"La Conférence du désarmement décide de communiquer immédiatement le rapport de son Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires (CD/1425 et Corr.1) à l'Assemblée générale des Nations Unies".

L'ambassadrice de l'Inde a la parole.

Mme GHOSE (Inde) (traduit de l'anglais) : Nous pourrions bien sûr en parler lors des consultations officieuses mais j'avais noté - peut-être de manière un peu hâtive - que la proposition s'achevait par deux mots

(Mme Ghose, Inde)

supplémentaires : "pour information". Je n'en suis pas sûre. Je ne sais pas si c'était dans la proposition, mais nous pourrions peut-être en parler cet après-midi.

M. BENJELLOUN-TOUIMI (Maroc) : Je suis désolé d'avoir à reprendre la parole. Je crois qu'il faut faire une proposition encore plus simple. Ne pouvez-vous pas fixer une plénière cet après-midi pour prendre une décision sur la proposition du Pakistan ? Vous fixez la réunion plénière à 17 heures et vous nous convoquez à 15 heures pour clarifier ce qui peut l'être et nous permettre d'informer nos capitales que nous allons prendre une décision à 17 heures sur cette question et je crois qu'on peut arrêter le débat tout de suite sur cette proposition.

Le PRESIDENT : Je remercie l'ambassadeur du Maroc et je crois que cette proposition nous permettra de résoudre le problème. Donc, nous décidons de reprendre la séance plénière de la Conférence du désarmement à 17 heures dans cette salle et à 15 heures nous pourrions tenir des consultations informelles en prenant pour base la proposition du Pakistan que je viens de vous présenter.

Il en est ainsi décidé.

M. NASSERI (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais) : Vous venez de décider de reprendre la séance cet après-midi après les consultations informelles. D'après ce que je comprends, l'objectif de cette décision est sans doute d'informer la séance plénière des résultats éventuels des consultations informelles ou, en l'absence de résultats, de convoquer une autre séance. Cependant, si nous devons prendre une décision, il faudrait que vous trouviez un moyen de me permettre de communiquer les résultats des consultations à Téhéran, un jour férié, et de recevoir une réponse avant 17 heures. Je crois que cela m'est impossible, Monsieur.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur de l'Iran. Venons-en donc à présent à notre liste d'orateurs pour la séance d'aujourd'hui. J'ai sur ma liste les représentants de la Fédération de Russie, de la République arabe syrienne, de la Chine, de l'Australie, de l'Irlande et de l'Allemagne. J'invite l'ambassadeur de la Fédération de Russie à prendre la parole.

M. BERDENNIKOV (Fédération de Russie) (traduit du russe) : Tout d'abord, Monsieur, permettez-moi de vous adresser les félicitations de la délégation russe à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous souhaiter bonne chance et plein succès dans vos fonctions, à un moment si crucial de l'histoire de cette instance. Vous pouvez compter sur notre soutien et notre coopération.

Les négociations sur un texte de TICE, engagées voilà déjà longtemps, sont maintenant terminées. Nous disposons d'un projet de traité qui, bien que présenté au nom du Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, est le fruit des efforts collectifs des participants aux négociations.

(M. Berdennikov, Fédération de Russie)

Il s'agit d'un texte de compromis qui ne reflète donc pas les positions d'une délégation ou d'un groupe de délégations, ce qu'atteste en particulier le passage du rapport du Comité spécial où il signale qu'aucune des délégations appuyant ce projet n'a pu se déclarer pleinement satisfaite de son contenu. C'est chose normale car telle est l'essence du compromis : personne n'est pleinement satisfait, mais la grande majorité des délégations ne fait pas objection au texte. Nous regrettons que tous les membres de la Conférence du désarmement n'aient pu adopter une telle attitude de compromis. C'est d'autant plus déplorable que le traité comporte, nous en sommes profondément convaincus, des aspects positifs importants que nul observateur impartial ne saurait nier.

En premier lieu, ce traité libère à tout jamais l'humanité des explosions nucléaires dans tous les milieux. En deuxième lieu, le traité contribuera de façon effective au renforcement du régime de non-prolifération nucléaire. Il représente la mise en oeuvre par les parties au TNP de la décision de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP qui, vous le savez, a demandé la conclusion au plus tard en 1996 des négociations sur un traité universel et effectivement et internationalement vérifiable d'interdiction complète des essais nucléaires. Ce traité, nous en sommes certains, rendra la dispersion des armes nucléaires sur la planète plus difficile encore. En troisième lieu, l'interdiction complète de toutes les explosions nucléaires, y compris les explosions de faible puissance, constituera incontestablement un frein efficace à l'amélioration qualitative des charges nucléaires et empêchera l'apparition dans les arsenaux de nouveaux types de charges nucléaires et d'armes nucléaires basées sur des principes physiques nouveaux. En quatrième lieu, le TICE constituera un nouveau point de départ et donnera une impulsion nouvelle au processus de négociation visant à réduire encore les armes nucléaires et à terme les éliminer complètement. Nous sommes certains que le TICE est une étape indispensable sans laquelle nous ne pourrions espérer parvenir à des accords encore plus ambitieux. Selon nous, quiconque croit possible d'atteindre l'objectif ultime qui est l'élimination des armes nucléaires quand bien même elles apparaîtraient dans un nombre croissant d'Etats se trouve dans l'erreur.

Eu égard à ce qui vient d'être dit, la délégation russe regrette que la Conférence du désarmement n'ait pu approuver le texte présenté par le Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, l'ambassadeur Ramaker, texte contenu dans le document CD/NTB/WP.330/Rev.2, et le transmettre à l'Assemblée générale. Je tiens à affirmer clairement que la délégation de la Fédération de Russie approuve le texte tel qu'il est. Je précise également que la délégation russe a examiné avec attention les difficultés persistantes éprouvées par certaines délégations vis-à-vis du texte, mais qu'elle est arrivée à la claire conclusion que de nouvelles négociations ou tentatives de modifier le texte ne nous rapprocheraient pas davantage du consensus. Au contraire, la délégation russe estime que le texte contenu dans le document CD/NTB/WP.330/Rev.2 constitue, pour l'heure, l'unique possibilité de parvenir à un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous invitons les délégations qui ne l'ont pas encore fait à se joindre à nous dans l'approbation de ce texte.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur de la Fédération de Russie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. KHOURY (République arabe syrienne) (traduit de l'arabe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser nos félicitations et de vous dire combien nous sommes heureux de vous voir présider cette séance.

Bien que le projet de traité d'interdiction complète des essais nucléaires présenté par le Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires dans le document CD/NTB/WP.330/Rev.2 n'ait pas fait l'objet d'un accord et ne figure pas dans le rapport du Président du Comité spécial à la Conférence, ma délégation souhaite réaffirmer sa position concernant l'annexe 1 se rapportant au paragraphe 28 de l'article II du projet de traité. Il s'agit de la répartition géographique des Etats. Un certain nombre de délégations se sont déclarées opposées à cette répartition. Nous estimons qu'elle est contraire à toutes les coutumes et pratiques en vigueur au sein des Nations Unies. Elle a été imposée au Comité spécial sans consultation ni approbation des Etats concernés de la région du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud. Elle n'offre aucune possibilité de coopération, de coordination, de consultation ou de délibération entre les Etats intéressés. Nous mentionnerons le fait qu'Israël continue à développer son arsenal militaire et en particulier son arsenal nucléaire, menaçant ainsi la sécurité de la région, et refuse d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou de soumettre ses installations nucléaires au contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique. De même, au lieu de respecter la légalité et le droit internationaux, Israël empêche l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Pour toutes ces raisons, notre délégation est opposée à l'inclusion d'Israël dans le Groupe du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud. Nous réaffirmerons cette position si le projet de traité est soumis à l'examen d'une autre instance internationale. Nous demandons que notre déclaration soit consignée intégralement dans le procès-verbal de cette séance et dans tout rapport qui serait transmis par la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine, l'ambassadeur Sha.

M. SHA (Chine) (traduit du chinois) : C'est pour la délégation chinoise un grand plaisir de vous voir présider la Conférence à un moment si remarquable. Nous sommes convaincus que votre expérience et vos compétences diplomatiques vous aideront à répondre aux attentes des Etats membres et que les travaux de la Conférence se dérouleront dans l'harmonie sous votre présidence. Qu'il me soit aussi permis de remercier votre prédécesseur, l'ambassadeur Urrutia, du Pérou, et de lui rendre hommage pour le travail qu'il a accompli durant la phase finale de nos négociations.

A un moment comme celui que nous vivons actuellement, je souhaite rendre un hommage particulier au Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, l'ambassadeur Jaap Ramaker, des Pays-Bas.

(M. Sha, Chine)

En sa qualité de Président du Comité spécial, M. Ramaker a largement contribué au progrès des négociations sur le TICE. Outre nos sincères remerciements, nous tenons à exprimer à M. Ramaker toute notre estime pour la patience, le dévouement, le zèle et les talents de diplomate confirmé dont il a fait montre en présidant à nos négociations. Nous avons aussi apprécié l'excellente coopération que M. Ramaker a entretenue avec la délégation chinoise tout au long des négociations. La délégation chinoise tient à exprimer la conviction que l'histoire retiendra les contributions apportées au TICE par M. Ramaker et la délégation néerlandaise.

Je souhaite également adresser mes remerciements aux autres personnalités et en particulier : au Président du Groupe de travail 1, l'ambassadeur Berdennikov, de la Fédération de Russie; au Président du Groupe de travail 2, l'ambassadeur Zahran, de l'Egypte; aux autres amis de la présidence et aux animateurs de discussions. Je remercie chacun d'eux pour leur importante contribution au traité. Les grandes compétences diplomatiques dont ils ont fait la preuve alors qu'ils présidaient aux séances durant cette session nous ont énormément apporté à tous.

Je tiens aussi à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que l'ancien ambassadeur du Mexique, M. Marín Bosch, l'ambassadeur Hoffmann, de l'Allemagne, l'ambassadeur Norberg, de la Suède, et tous ceux qui ont apporté des contributions importantes aux négociations sur le TICE depuis 1994. C'est vous qui avez jeté des bases solides pour la phase finale des travaux sur le traité. Puisque M. Marín Bosch n'est plus parmi nous, nous souhaitons lui exprimer nos remerciements et notre gratitude par l'intermédiaire de la délégation mexicaine. Enfin, je tiens à remercier le Représentant personnel du Secrétaire général et Secrétaire général de la Conférence, M. Petrovsky, le Secrétaire général adjoint, M. Bensmail, et les autres responsables du secrétariat, les interprètes et les traducteurs. Grâce à votre travail acharné et à votre indéfectible soutien, la Conférence a pu travailler sans heurt et en bon ordre.

La Chine a toujours estimé qu'une interdiction complète des essais nucléaires constituait un pas important vers une interdiction complète et une destruction totale des armes nucléaires. Nous croyons fermement que la conclusion du TICE contribuera au désarmement et à la non-prolifération nucléaire. Nous ne doutons pas que le TICE aura un effet direct sur la sécurité de tous les Etats, en particulier de la Chine. Soucieuse de faciliter la réalisation des objectifs susmentionnés, la délégation chinoise, sur instruction de son gouvernement, a participé aux négociations de façon positive, sérieuse et responsable, affichant souplesse et esprit de compromis pour la plupart des dispositions essentielles du texte.

Le projet de traité contenu dans le document CD/NTB/WP.330/Rev.2 ne nous donne pas entière satisfaction et ne répond pas aux préoccupations de nombreux pays en développement, dont la Chine, mais la délégation chinoise juge qu'il constitue l'aboutissement de deux ans et demi de négociations, qu'il reflète dans une large mesure l'état des négociations et qu'il est dans l'ensemble équilibré.

(M. Sha, Chine)

Le Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, l'ambassadeur Jaap Ramaker, des Pays-Bas, a conclu dans son rapport au Comité spécial que dans les circonstances présentes, le travail de fond sur le projet de traité avait atteint le meilleur résultat possible. La Chine, après avoir examiné les différents aspects, se déclare prête à faire sien ce constat.

Nous comprenons que certaines délégations éprouvent encore des difficultés avec ce texte. Ces difficultés auraient dû être résolues par de nouvelles négociations ou consultations. Compte tenu de l'échéance qui nous a été fixée par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/65, adoptée sans être mise aux voix le 12 décembre 1995, et devant la réalité à laquelle nous sommes confrontés, ma délégation ne juge cependant pas très réaliste d'envisager de poursuivre les négociations ou de modifier le texte. Si les négociations devaient être rouvertes, l'équilibre fragile et complexe des dispositions du traité risquerait d'être détruit. Il y aurait alors peu de chances de rétablir l'équilibre et de parvenir à un consensus en peu de temps. Pire encore : si la situation venait à être compliquée ou altérée par certaines évolutions sur la scène internationale, nous risquerions de nous éloigner davantage encore de la perspective d'un TICE, auquel la communauté internationale aspire pourtant depuis longtemps.

Eu égard à ces considérations, ma délégation, sans être totalement satisfaite par le texte, appuie le projet de traité tel qu'il se présente actuellement et regrette que la Conférence n'ait pas été en mesure de l'approuver et de le soumettre à l'Assemblée générale pour adoption.

Ma délégation n'a cessé d'espérer qu'un TICE équitable et raisonnable serait prêt et ouvert à la signature avant la fin de cette année. Nous sommes convaincus que tous les efforts de la Conférence et de la communauté internationale en faveur de la conclusion d'un TICE n'auront pas été vains.

Enfin, je souhaite, au nom de la délégation chinoise, remercier toutes les parties pour la coopération qu'elles nous ont apportée au cours des négociations.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur de la Chine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole à l'ambassadeur Starr, représentant de l'Australie.

M. STARR (Australie) (traduit de l'anglais) : Tout à l'heure, j'ai cherché à accélérer les progrès concernant ce rapport du Comité spécial à la communauté internationale. Comme je l'ai dit, j'ai agi ainsi parce que je pense que la communauté internationale mérite de connaître d'urgence les résultats des travaux du Comité spécial et l'absence de consensus. Dans ce qui aura été un débat de procédure particulièrement intéressant concernant les articles 43, 44 et 45, personne ni aucune délégation ne doit perdre de vue que le rapport en question ne contient pas le texte d'un traité. C'est un rapport dépouillé de ce texte. On ne fait qu'y constater l'absence de consensus, même si nous pensons que l'écrasante majorité des délégations présentes au Comité spécial étaient prêtes à accepter le texte en dépit des imperfections qu'elles lui trouvaient.

(M. Starr, Australie)

Ma délégation est heureuse que vous ayez décidé de poursuivre les consultations sur le rapport du Comité spécial qui a été adopté ici, le problème se résumant désormais à une phrase de transmission très simple. Vous parviendrez peut-être à un accord cet après-midi, à moins que des jours fériés ne viennent s'en mêler. Vous obtiendrez peut-être une décision demain ou lundi, mais le week-end risque lui aussi de s'en mêler. Quels que soient la durée et l'aboutissement de vos efforts, la Conférence et son Comité spécial, qui s'est réuni année après année, ne seront pas en mesure de soumettre le texte du traité, fruit d'années de travail et porteur d'aspirations vieilles de plusieurs décennies.

C'est avec un profond sentiment de regret que ma délégation a dû se rendre à l'évidence et constater que le fruit du travail du Comité spécial, c'est-à-dire le texte du projet de traité, ne serait pas officiellement transmis par la Conférence à une communauté internationale dans l'expectative. Bien qu'avertis du risque de veto d'un Etat membre de la Conférence, nous continuions à espérer que, grâce à des arrangements et des assurances, l'Etat membre en question serait en mesure de faire le choix d'autoriser le texte du traité à franchir le stade de la Conférence pour être transmis à l'Assemblée générale, tout en maintenant des réserves sur le fond du texte. Nombre d'entre nous ont exprimé leurs avis concernant la disposition relative à l'entrée en vigueur, qui est à l'origine du veto. Pour contraignante qu'elle soit, donner à entendre qu'elle serait illégale ou coercitive est tout à fait inexact. Elle n'impose à aucun Etat l'obligation juridique internationale de signer ou ratifier le traité. La disposition relative à l'entrée en vigueur est purement mécanique et fixe les conditions préalables à l'entrée en vigueur du traité. Dans chaque cas, la date de signature sera invariablement fixée par l'Etat concerné, en fonction de considérations nationales.

Soucieuses de s'attacher au coeur du problème, de notre travail et de notre réalisation, toutes les délégations ont, en près de trois ans de négociations, oeuvré avec acharnement pour parvenir à des solutions traduisant un équilibre entre les positions diverses des participants. A notre sens, le traité satisfait aux exigences du mandat. L'élargissement du champ des aspirations ou de la portée du traité ne pouvait constituer un objectif de négociation réaliste à ce stade de l'histoire. Comme de nombreuses délégations, l'Australie pense que le texte du traité représente le compromis le plus raisonnable qu'il nous était possible d'atteindre. Toute négociation supplémentaire au stade actuel ne ferait que menacer son existence même. Toute tentative de réexamen du projet comporte la certitude d'une déliquescence et d'un épuisement lent et démotivant de l'effort et du soutien politiques qui avaient jusque-là alimenté les négociations.

Après 40 années de bonnes intentions et d'attente et au bout de deux ans de négociations plus intenses, nous disposons d'un instrument précieux. Il est le fruit de compromis et d'engagements sérieux. Par ailleurs, le traité, comme la Convention sur les armes chimiques, est une réalisation importante de la Conférence du désarmement, en particulier au regard des antécédents décevants de la Conférence et de ses prédécesseurs imputables à la guerre froide. Ce traité imposera, pour la première fois, des restrictions à l'amélioration qualitative des armes nucléaires et mettra définitivement fin à la course aux armements nucléaires. Il contribuera de façon décisive au programme d'action

(M. Starr, Australie)

pour la non-prolifération et le désarmement adopté lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP. Il constitue une étape cruciale dans le processus de désarmement nucléaire total. Une fois conclu, ce traité permettra de s'attaquer avec une autorité renforcée à la prochaine étape importante vers cet objectif.

Le Comité spécial a achevé ses travaux sur ce traité.

L'ambassadeur Marín Bosch, du Mexique, son éminent premier président, espérait élaborer un texte de cette portée et allant dans ce sens au plus tard en 1994. Comme de nombreuses délégations, l'Australie a travaillé dans l'espoir d'achever les négociations en 1995, sous votre direction éclairée. En fin de compte, les négociations ont abouti sous la présidence de votre successeur, l'ambassadeur Jaap Ramaker, que je respecte profondément pour ses efforts inlassables et son dévouement. En fait, les efforts inlassables et le dévouement de tous les présidents du Comité spécial leur ont gagné des places de choix dans l'histoire de cette réalisation.

Le traité est viable. Tous les débats de procédure, tous les débats pour savoir si nous devons le signer ou non, ne masquent en rien le fait que nous disposons d'un traité viable et que les cinq Etats dotés d'armes nucléaires se sont engagés à l'approuver et à le signer. Je vous invite à considérer cette réalisation, une réalisation à laquelle nous aspirions depuis des années. Nous y avons oeuvré pendant des années et des années. Nous ne pouvons pas renoncer. L'occasion s'offre à nous ici et maintenant; elle ne durera pas. Nous devons la saisir, ou la gâcher et, avec elle, effectuer un pas en avant décisif vers le désarmement nucléaire. En aucune façon nous ne devons et même ne pouvons nous soustraire à cette responsabilité. Devant la paralysie actuelle, il est de l'intérêt de la Conférence que son travail soit soumis à la communauté internationale dans son ensemble pour être reconnu et approuvé. En conséquence, l'Australie s'attachera avec les amis du TICE à la réalisation de l'objectif fixé pour la cinquantième session de l'Assemblée générale, à savoir achever, adopter et ouvrir à la signature un texte avant le début de la cinquante et unième session, cette année.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur de l'Australie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence et à moi-même. Je donne maintenant la parole à l'ambassadrice de l'Irlande, Mme Anderson.

Mme ANDERSON (Irlande) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi de vous adresser mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence et de vous souhaiter sincèrement bonne chance en ces temps difficiles.

M'exprimant en tant que représentante de mon pays et de la présidence en exercice du Conseil de l'Union européenne, je souhaite porter à la connaissance de la Conférence une déclaration faite par la Présidence, au nom de l'Union, et rendue publique hier à Dublin et Bruxelles. Les Etats membres de l'AELE (Association européenne de libre-échange) et de l'EEE (Espace économique européen) ainsi que les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne et les pays associés, Chypre et Malte, se sont joints à cette déclaration. En voici le texte, qui est très bref :

(Mme Anderson, Irlande)

"Dans sa déclaration du 7 août dernier, l'Union européenne a invité tous les pays participant aux négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à Genève, à accepter et adopter le texte du projet de traité présenté le 28 juin 1996 par le Président du Comité spécial de la Conférence du désarmement. Ce texte, fruit de deux ans et demi d'intenses négociations, comporte un grand nombre de compromis fragiles et équilibrés. L'Union européenne considère qu'il offre une occasion historique de disposer d'un traité interdisant à jamais toutes les explosions nucléaires. Les discussions de Genève doivent traduire le sentiment d'urgence éprouvé par la communauté internationale. L'Union européenne estime que des efforts supplémentaires doivent être entrepris d'urgence pour permettre au texte d'être adopté et ouvert à la signature à l'échéance convenue."

M. HOFFMANN (Allemagne) (traduit de l'anglais) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à cette exigeante responsabilité. Je suis persuadé que vous saurez nous conduire avec succès à travers ce moment important de nos travaux.

Le 27 juillet 1996, le Ministre allemand des affaires étrangères, M. Klaus Kinkel, a fait une déclaration relative au projet de traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il a affirmé :

"La conclusion rapide, cette année, d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires représente un des objectifs fondamentaux de la politique allemande en matière de sécurité, de maîtrise des armements et de non-prolifération. Notre but est de soumettre dès l'automne prochain à l'Assemblée générale des Nations Unies la version négociée définitive d'un TICE universel et de durée illimitée. Ce traité interdira toutes les explosions nucléaires, sans exception. L'actuel projet de traité est le fruit d'intenses négociations qui se poursuivent depuis le début de l'année 1994. Il constitue un compromis équilibré obtenu à la Conférence du désarmement, à Genève."

L'Allemagne regrette que le Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires ne soit pas parvenu au consensus sur le projet de traité d'interdiction complète des essais. L'Allemagne appuie le projet de traité présenté par l'ambassadeur Ramaker et est persuadée qu'il doit être transmis à l'Assemblée générale. L'Allemagne invite tous les Etats à oeuvrer pour que le projet de TICE soit adopté par l'Assemblée générale et rapidement ouvert à la signature, conformément à la résolution relative au TICE adoptée l'année dernière par les Nations Unies.

Bien que les travaux du Comité spécial sur une interdiction des essais ne soient pas encore achevés, permettez-moi de saisir cette occasion pour remercier l'ambassadeur Ramaker, son Président, des efforts incessants qu'il a déployés pour aboutir à un projet de traité que la majorité d'entre nous est prête à signer dès le début de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur de l'Allemagne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'ambassadeur Neagu, représentant de la Roumanie.

M. NEAGU (Roumanie) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement, vous qui représentez la Pologne, pays avec lequel la Roumanie a toujours entretenu des relations chaleureuses et amicales. Je suis convaincu que vos compétences diplomatiques remarquables et votre expérience vous seront d'une grande utilité dans l'exercice des responsabilités particulières actuellement dévolues au Président de la dernière partie de la session de 1996 de la Conférence du désarmement, qui a pour mission de rendre compte à l'Assemblée générale des Nations Unies des résultats obtenus jusqu'à présent. Qu'il me soit également permis de saluer les compétences diplomatiques et la persévérance de votre prédécesseur, l'ambassadeur Urrutia, du Pérou, qui nous a permis de nous rapprocher des objectifs assignés à la présente session de la Conférence du désarmement.

Ma délégation s'associe à toutes les délégations qui ont exprimé leurs regrets devant notre incapacité à parvenir au nécessaire consensus sur la décision de soumettre le traité d'interdiction complète des essais nucléaires à la Conférence du désarmement ou à l'Assemblée générale, conformément aux engagements pris lors de la dernière session de l'Assemblée générale.

Comme tout processus de négociation, particulièrement lorsque les Etats traitent des questions complexes inextricablement liées à leur sécurité, la négociation du TICE s'est révélée très difficile, exigeant de chaque délégation participante un grand sens des responsabilités. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, la délégation roumaine pense, après mûre réflexion, que les solutions de compromis avancées par l'ambassadeur Ramaker, des Pays-Bas, Président du Comité spécial sur une interdiction des essais, concernant divers aspects à l'examen, sont équitables et reflètent au mieux les positions exprimées par chacun au cours des négociations. Il est à présent vraiment impératif que chaque délégation puise en elle suffisamment de bonne volonté pour apprécier les concessions faites par les autres délégations et, surtout, le caractère hautement prioritaire de l'objectif que nous nous sommes fixé, à savoir mettre fin aux explosions nucléaires.

Je tiens à féliciter les délégations qui ont participé directement à l'élaboration du texte de compromis définitif concernant le nombre de voix requis pour l'approbation d'une inspection sur place. Nous comprenons bien les délégations qui ont encore des opinions bien arrêtées sur telle ou telle solution de compromis car notre délégation est aussi dans ce cas. Mais nous estimons aussi que pour parvenir à un accord nous devons tous faire preuve d'esprit de compromis. Comme souligné ici à maintes reprises déjà, le texte en question représente le maximum pouvant être obtenu; animée de cette conviction, ma délégation, associée à 38 autres, a insisté pour que le traité soit transmis en bonne et due forme à l'Assemblée générale des Nations Unies afin de pouvoir être ouvert à la signature au début de la cinquante et unième session.

(M. Neagu, Roumanie)

Si soumettre le texte du projet de traité à l'Assemblée générale au nom de la Conférence du désarmement n'est plus possible, il appartient à la communauté internationale de veiller à ce que notre oeuvre ne se défasse pas. Nous espérons que l'Assemblée générale sera en mesure, au début de sa prochaine session, en septembre, d'adopter et d'ouvrir à la signature le projet de traité élaboré par cette conférence.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur de la Roumanie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de la Suède, M. Ekwall.

M. EKWALL (Suède) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter chaleureusement d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement à ce stade crucial de nos travaux. Soyez assuré de la coopération indéfectible de ma délégation.

Le 28 juin, le Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, l'ambassadeur Jaap Ramaker, des Pays-Bas, a présenté le texte d'un projet de traité d'interdiction complète des essais. La Suède a été parmi les premiers pays à apporter un appui sans réserve à cette proposition. En effet, le même jour, le Ministre suédois des affaires étrangères, Mme Lena Hjelm-Wallén, a fait une déclaration invitant tous les Etats à accepter le texte proposé par le Président du Comité spécial. Depuis, le Président du Comité spécial a mené d'intenses consultations avec les délégations dans le but de parvenir à un accord définitif sur le projet de traité. A la suite de ces consultations, il a proposé quelques modifications. La Suède a également approuvé ces modifications.

Le texte proposé reflète l'aboutissement d'un processus de négociation au cours duquel des positions et préoccupations nombreuses et variées ont été exprimées. Il ne reflète sans doute pas toutes les préférences de chaque pays, mais ce n'en est pas moins un texte acceptable ou, pour reprendre l'expression employée par l'ambassadeur Ramaker après les consultations, "le meilleur résultat possible". Il mérite notre soutien à tous. La délégation suédoise déplore vivement que la Conférence ne soit parvenue à un consensus ni sur le texte du traité ni sur la décision de le communiquer à l'Assemblée générale. La Suède est fortement résolue à faire aboutir le TICE et poursuivra ses efforts pour atteindre cet objectif. Nous espérons ardemment que le traité sera ouvert à la signature prochainement et bénéficiera du soutien le plus large. La communauté internationale doit saisir l'occasion qui s'offre à elle d'accomplir un pas important vers un monde exempt d'armes nucléaires.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Suède. Je viens d'apprendre que nous pouvions poursuivre cette session jusqu'à 13 h 15 et j'ai encore cinq orateurs sur ma liste. Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni, sir Michael Weston.

Sir Michael WESTON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi enfin de vous féliciter officiellement et chaleureusement pour votre accession à la présidence de la Conférence. Ma délégation se réjouit de travailler avec vous.

(Sir Michael Weston, Royaume-Uni)

Le 26 juillet, le Premier Ministre de mon pays a fait savoir officiellement que le Gouvernement britannique souhaitait fortement un accord rapide sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et considérait que le texte présenté le 28 juin par le Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, l'ambassadeur Ramaker, offrait la meilleure perspective d'y arriver. M. Major a invité tous les participants aux négociations à accorder un soutien sans réserve au texte de l'ambassadeur Ramaker à la reprise de la session de la Conférence du désarmement, le 29 juillet.

Le Royaume-Uni regrette que la Conférence du désarmement n'ait pu approuver le texte proposé par le Président du Comité spécial et contenu dans le document CD/NTB/WP.330/Rev.2, pour le transmettre à l'Assemblée générale des Nations Unies. Je tiens à affirmer sans ambiguïté que le Royaume-Uni approuve ce texte tel quel. Je précise également que le Royaume-Uni, après avoir examiné avec attention les difficultés que d'autres délégations continuent d'éprouver vis-à-vis du texte, a acquis l'intime conviction que de nouvelles négociations ou toute tentative de modifier le texte ne nous rapprocheraient pas d'un consensus. Le Royaume-Uni pense au contraire que le texte contenu dans le document CD/NTB/WP.330/Rev.2 constitue actuellement la seule possibilité de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous appelons toutes les délégations qui ne l'ont pas encore fait à se joindre à nous pour soutenir ce texte.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur du Royaume-Uni de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'orateur suivant sur ma liste est le représentant d'Israël.

M. LAMDAN (Israël) (traduit de l'anglais) : Monsieur, c'est pour moi un plaisir de vous voir présider la Conférence à un moment aussi critique de son histoire; vos compétences diplomatiques ont été amplement démontrées l'année dernière alors que vous présidiez le Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires. Nous tenons également à féliciter votre prédécesseur, l'ambassadeur Urrutia, pour la façon dont il a dirigé la Conférence le mois dernier.

Comme la majorité des membres de la Conférence, la délégation israélienne soutient le texte du projet de traité contenu dans le document CD/NTB/WP.330/Rev.2. Israël estime que ce texte aurait dû être approuvé ici par la Conférence du désarmement et transmis pour adoption à l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous nous en tenons à cette position en dépit des imperfections du texte, qui ne soulage pas certaines de nos préoccupations principales, notamment en ce qui concerne la conduite des inspections sur place. Nous nous en tenons à cette position car ce texte nous apparaît comme un grand pas en avant et comme le meilleur résultat possible après deux ans et demi de négociations sérieuses auxquelles nous avons participé activement. C'est pourquoi nous aurions souhaité que la Conférence se rallie à ce texte dans un esprit de compromis, comme nous l'avions demandé devant le Comité spécial, le 29 juillet 1996. Nous sommes persuadés qu'un moyen sera trouvé pour l'adopter tel quel. Je dis "tel quel" car nous sommes fermement convaincus qu'une réouverture des négociations ne mènerait nulle part et risquerait de nuire au résultat.

(M. Lmdan, Israël)

Dans ce contexte et compte tenu des déclarations faites ce matin et en d'autres occasions, je ne peux que réaffirmer l'importance qu'Israël attache aux dispositions du traité relatives à la composition du Conseil exécutif. Ces dispositions sont une des considérations principales qui ont conduit Israël à soutenir le traité. Israël s'opposera à toute tentative visant à rendre inefficace le mécanisme concret qui confère un statut équitable à tous les Etats parties au sein de la future OTICE, notamment à toute modification de la liste des Etats. Une telle modification obligerait Israël à reconsidérer sa position vis-à-vis du traité. En conséquence, Israël invite tous les intéressés à soutenir le texte dans sa forme actuelle et à tenter de faire aboutir nos efforts collectifs à un résultat tangible et positif.

Avant de conclure, permettez-moi d'adresser un mot de gratitude au Président du Comité spécial. Au cours des derniers mois, l'ambassadeur Ramaker a fait preuve d'une compétence, d'une sagacité et d'une sérénité extraordinaires. C'est une vraie chance de l'avoir eu aux commandes car sans sa persévérance nous n'aurions probablement pas progressé comme nous l'avons fait. Il nous appartient à présent de parcourir la dernière ligne droite, tous ensemble, avec détermination et sans détour.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur de sa déclaration et de ses paroles aimables. Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, l'ambassadeur Ledogar.

M. LEDOGAR (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : C'est pour moi un plaisir de vous voir présider cette conférence et de vous apporter l'appui inébranlable de ma délégation.

J'ai demandé la parole aujourd'hui, sur instruction, pour faire part de la position de mon gouvernement concernant le traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Les Etats-Unis regrettent que la Conférence du désarmement n'ait pu approuver le texte de traité proposé par le Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, l'ambassadeur Ramaker, dans le document CD/NTB/WP.330/Rev.2, et le transmettre à l'Assemblée générale des Nations Unies. Je tiens à préciser que les Etats-Unis soutiennent ce texte tel quel. Je précise également que ma délégation a examiné avec attention les difficultés persistantes éprouvées par certaines délégations vis-à-vis du texte, mais qu'elle est arrivée à la ferme conclusion que de nouvelles négociations ou des tentatives de modifier le texte ne nous rapprocheraient pas du consensus. Les Etats-Unis pensent au contraire que le texte contenu dans le document CD/NTB/WP.330/Rev.2 constitue actuellement la seule possibilité de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous invitons toutes les délégations qui ne l'ont pas encore fait à se joindre à nous pour soutenir ce texte.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur des Etats-Unis de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

(Le Président poursuit en français) : L'orateur suivant sur ma liste est la distinguée représentante de la France, l'ambassadrice Bourgois.

Mme BOURGOIS (France) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, en mon nom, au nom de l'amitié entre nos deux pays et de celle que je vous porte, de votre accession à la présidence de notre institution.

Comme beaucoup d'autres, la France regrette que la Conférence du désarmement n'ait pu approuver le texte de traité présenté par l'ambassadeur Ramaker et contenu dans le document CD/NTB/WP.330/Rev.2. Elle regrette que la Conférence n'ait pas été en mesure de transmettre ce texte à l'Assemblée générale des Nations Unies. Je souhaite dire clairement que mon pays soutient ce texte de traité tel qu'il est. Je souhaite également préciser que la France a considéré avec la plus grande attention les difficultés que quelques délégations ont encore avec le texte de ce traité mais qu'elle est parvenue à la conclusion claire et ferme que de nouvelles négociations ou des tentatives d'amender le texte ne nous rapprocheraient pas, bien au contraire, d'un consensus. Mon pays croit que le texte contenu dans le document que j'ai déjà cité offre aujourd'hui la seule possibilité de mener à bien un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La France appelle toutes les délégations qui ne l'ont pas encore fait à soutenir ce texte.

Le PRESIDENT : Je remercie l'ambassadrice Bourgois de sa déclaration et des aimables paroles adressées à la présidence.

(Le Président poursuit en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Japon, l'ambassadrice Kurokochi.

Mme KUROKOCHI (Japon) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement en cette période cruciale. Soyez assuré que ma délégation coopérera pleinement à l'avancement des travaux de la Conférence sous votre direction éclairée. Je souhaite également faire part de ma gratitude à votre prédécesseur, l'ambassadeur Urrutia, pour le talent et les compétences qu'il a manifestés dans la conduite de nos délibérations.

Qu'il me soit aussi permis d'exprimer ma profonde reconnaissance au Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, l'ambassadeur Ramaker, ainsi qu'à sa délégation, qui se sont attachés avec dévouement à parvenir à notre but - un accord sur un texte de TICE.

Il est profondément regrettable que nous n'ayons pu parvenir à un consensus sur ce texte ou sur la décision de le transmettre à l'Assemblée générale des Nations Unies, après deux ans et demi de négociations intenses, sincères et acharnées. C'est d'autant plus décevant que la majorité des délégations étaient prêtes à approuver le projet de traité proposé par le Président du Comité spécial, seule une poignée de délégations étant parvenues à des conclusions différentes.

J'ai à plusieurs reprises souligné l'importance de ce traité pour le désarmement nucléaire, la non-prolifération et, par conséquent, la paix et la sécurité internationales, et dit à quel point la communauté internationale aspirait à la conclusion d'un tel traité. L'espoir a été grand de voir la Conférence, unique instance multilatérale compétente pour négocier des questions de désarmement, faire aboutir les négociations sur un TICE. Au stade actuel, je me limiterai toutefois à une seule affirmation :

((Mme Kurokochi, Japon))

la communauté internationale attache trop d'importance au TICE pour que nous puissions nous permettre de l'abandonner si nous ne parvenons pas à un consensus à Genève. Nous devons faire le maximum pour faire du TICE une réalité.

J'espère sincèrement qu'un maximum de pays uniront leurs efforts pour promouvoir le texte par quelque moyen que ce soit, afin que le TICE puisse être ouvert à la signature cet automne, conformément à la résolution adoptée l'année dernière par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Japon, qui a toujours vu dans l'interdiction des essais nucléaires un objectif hautement prioritaire, est déterminé à faire le maximum pour atteindre cet objectif si longtemps convoité.

Le Japon demande instamment à l'Inde, ainsi qu'aux autres Etats ayant émis des réserves quant au texte, de reconsidérer leur position au regard des retombées positives qu'un TICE aurait à long terme. Nous espérons qu'ils joindront leurs efforts aux nôtres pour que ce traité tant désiré voie le jour.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadrice du Japon de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Le dernier orateur sur ma liste est le représentant du Canada, l'ambassadeur Moher.

M. MOHER (Canada) (traduit de l'anglais) : Je tiens à vous féliciter d'avoir accédé à la présidence. Vos compétences et votre expérience seront essentielles en cette phase critique des travaux de la Conférence. La crédibilité et l'intégrité de la Conférence doivent être préservées et renforcées, et nous vous jugeons particulièrement qualifié pour oeuvrer à cette fin. Vous avez déjà réussi deux épreuves cette semaine et nous sommes sûrs que vous poursuivrez dans cette voie.

Il est un fait bien établi que le Canada est depuis longtemps favorable à un TICE efficace s'inscrivant dans un programme plus général de désarmement nucléaire et de non-prolifération. C'est pour cette raison que nous avons souscrit sans réserve à la résolution 50/65 adoptée à sa cinquantième session par l'Assemblée générale des Nations Unies et invitant la Conférence à conclure un TICE à temps pour qu'il puisse être ouvert à la signature au plus tard au début de la cinquante et unième session.

Le 29 juillet dernier, devant le Comité spécial, malgré certaines réserves, nous avons proclamé notre ferme intention d'accepter tel quel le texte du Président, car constituant alors le meilleur texte possible; nous avons en outre émis le souhait que ce texte soit ouvert à la signature en septembre. Notre décision a été officiellement consignée dans le rapport du Comité spécial. Tout en regrettant profondément que la Conférence ne puisse parvenir à un consensus total, nous constatons avec encouragement que de nombreux Etats ont conclu pouvoir soutenir le texte contenu dans le document CD/NTB/WP.330/Rev.2.

Quatre décennies d'aspirations et plus de deux ans d'intenses négociations ne peuvent ni ne doivent s'achever aujourd'hui sur un échec.

(M. Moher, Canada)

Ne laissons pas échapper cette occasion historique. Le Canada continuera de faire le maximum, dans un esprit de pleine coopération, pour permettre la signature du TICE en septembre prochain, conformément à notre échéance initiale. Nous espérons qu'une grande majorité des membres de la Conférence et du reste de la communauté internationale adopteront cette attitude.

Permettez-moi, en conclusion, de citer la récente déclaration faite à ce sujet par le Ministre canadien des affaires étrangères :

"Le Canada défend depuis longtemps la cause du désarmement nucléaire. De nouveaux progrès dans ce sens commencent avec le TICE, et nous continuerons à ne ménager aucun effort pour le faire aboutir."

Avant de vous rendre la parole, qu'il me soit une nouvelle fois permis d'exprimer la profonde reconnaissance du Canada devant les efforts déployés par le Président du Comité spécial, l'ambassadeur Ramaker, par les présidents des deux groupes de travail, l'ambassadeur Zahran et l'ambassadeur Berdennikov, et par toutes les délégations qui ont contribué de façon significative à ce qui est bel et bien une réalisation importante.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur Moher de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Avant de suspendre la séance, permettez-moi d'attirer l'attention des délégations sur le document CD/WP.477, qui a été distribué dans cette salle et renferme la proposition du Pakistan; ce document sera le sujet de nos consultations, à partir de 15 heures, en salle I, et servira, espérons-le, de base à une décision lorsque nous reprendrons cette séance. La séance est suspendue jusqu'à 17 heures.

La séance est suspendue à 13 h 15; elle est reprise à 17 h 15.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 747^{ème} séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise.

Comme convenu ce matin, j'ai tenu avec les délégations intéressées des consultations informelles ouvertes à tous, au sujet de la proposition faite par le représentant du Pakistan et contenue dans le document CD/WP.477. Ces consultations ont montré qu'il n'y avait pas consensus sur la proposition tendant à transmettre immédiatement le rapport du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires (CD/1425 et Corr.1) à l'Assemblée générale des Nations Unies. Je considère donc la question close.

Avant de passer au reste de nos travaux pour aujourd'hui, je vais donner la parole aux délégations qui, je crois, souhaitent s'exprimer à ce stade. Je donne la parole à l'ambassadeur de l'Egypte.

M. ZAHRAN (Egypte) (traduit de l'arabe) : Je crois comprendre, Monsieur, que ce que vous venez de dire concernant le résultat des consultations sur le projet de décision proposé par l'ambassadeur Munir Akram, du Pakistan, signifie que la discussion sur ce point est close. La délégation égyptienne a, à deux reprises, ce matin, évoqué la possibilité d'une autre démarche, parallèle. Nous avons dit qu'il était possible de transmettre à l'Assemblée

(M. Zahran, Egypte)

générale le rapport du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires adopté le 20 août en y joignant une lettre que vous adresseriez vous-même, en qualité de Président de la Conférence du désarmement, au Président de la cinquantième session de l'Assemblée générale. Je ne pense pas que les consultations aient porté sur cette possibilité. Il n'y a sans doute pas consensus sur la transmission du rapport du Comité spécial telle qu'elle a été proposée par l'ambassadeur du Pakistan. En revanche, je pense que nous pourrions envisager la possibilité de transmettre le rapport au Président de l'Assemblée générale par votre intermédiaire, sous le couvert d'une lettre rédigée par vous. Je regrette profondément que certains Etats Membres de l'ONU n'aient pas participé aux négociations que la Conférence du désarmement a consacrées à l'élaboration du TICE car ils se retrouveraient dans l'ignorance des tenants et aboutissants de cette question en cas de reprise de la cinquantième session de l'Assemblée générale. J'estime que ces Etats ont le droit de savoir ce qui s'est passé durant ces négociations et de connaître les aspects positifs et négatifs qui ont été reflétés dans le projet de traité. Le projet de traité doit être considéré comme un tout et non comme une succession d'éléments distincts. En conséquence, Monsieur le Président, je propose que vous examiniez la possibilité pour la Conférence du désarmement d'approuver la transmission à l'Assemblée générale du rapport adopté le 20 août sous le couvert d'une lettre adressée par vous au Président de l'Assemblée générale.

Sir Michael WESTON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Je me contenterai de signaler que la proposition que vient de réitérer officiellement l'ambassadeur de l'Egypte est identique à celle que j'ai soumise hier au cours des consultations présidentielles informelles durant lesquelles j'ai indiqué que le Groupe occidental, tout en préférant qu'il y ait un rapport, était disposé à accepter la procédure dont vient de faire mention l'ambassadeur de l'Egypte. Je souhaite donc apporter le soutien du Groupe occidental à cette proposition.

Mme GHOSE (Inde) (traduit de l'anglais) : Je croyais que nous avions décidé sur le fond et non simplement sur la forme de la suite à donner à la proposition de l'ambassadeur du Pakistan. J'avais réitéré notre position et je suis prête à le refaire. J'ai dit ce matin que nous ne comprenions pas les raisons pour lesquelles nous prenions pareilles mesures, puisque l'Assemblée générale n'attendait de notre part aucun rapport à sa cinquantième session. Joindre à ce rapport une lettre ou une décision ne change pas grand-chose quant à cette position. Il nous paraît injustifiable de prendre des mesures extraordinaires alors que la Conférence du désarmement est déjà convenue qu'elle n'avait pu se mettre d'accord sur un texte. C'est un fait acquis. La Conférence n'a donc plus rien à faire à ce sujet. Telle est la logique selon nous, telle est notre position. Si les représentants qui viennent de s'exprimer avaient participé aux consultations informelles, je pense qu'ils seraient au courant de cette situation.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadrice de l'Inde. Je crois que ce que nous venons d'entendre de la part des trois derniers intervenants justifie ma décision de clore le débat. Avant de passer à la suite de nos travaux, je crois savoir que certaines délégations souhaitent s'exprimer. L'ambassadeur de la Nouvelle-Zélande a la parole.

M. ARMSTRONG (Nouvelle-Zélande) (traduit de l'anglais) : Je n'ai pas l'intention de revenir sur ce dont vous venez de parler. La Nouvelle-Zélande se serait, bien entendu, fait un plaisir de soutenir la proposition de l'ambassadeur de l'Égypte mais, pour être franc, je pense qu'il est désormais clair - comme vous l'avez déclaré - que la Conférence n'est pas en mesure de prendre une décision.

Le rapport du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires contenu dans le document CD/1425 indique clairement que la Nouvelle-Zélande a soutenu la proposition tendant à transmettre à la Conférence du désarmement pour adoption le projet de TICE présenté par le Président du Comité spécial. Nous avons également soutenu les propositions faites aujourd'hui concernant la soumission du rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale. Je l'ai dit, il apparaît désormais que la Conférence n'est en mesure de prendre aucune de ces décisions. Nous le regrettons. Nous pensons que la communauté internationale portera un jugement sans indulgence sur les manœuvres de procédure dont nous avons été témoins aujourd'hui vu que le règlement intérieur est à notre avis destiné à faciliter le bon déroulement de nos travaux et non à l'entraver.

Cette situation place les pays ici représentés devant un cruel dilemme : dans sa résolution 50/65, l'Assemblée générale a invité la Conférence à conclure les négociations sur un TICE suffisamment tôt pour que le traité puisse être signé en septembre, soit dans à peine un peu plus d'une semaine. Nos négociations sont achevées, même s'il est regrettable que nous ne soyons pas parvenus à un consensus sur le texte du Président du Comité. De ce fait, tous les pays qui souhaitent répondre aux attentes de l'Assemblée générale concernant l'ouverture d'un traité à la signature en septembre doivent maintenant faire un choix. Faut-il remiser définitivement le texte du Président dans les archives du Comité spécial et proclamer l'échec, ou, au contraire, permettre à la communauté internationale - que cette instance est censée servir - d'examiner elle-même le texte ? A notre sens, le choix ne fait pas de doute : nous devons donner à la communauté internationale la chance d'examiner nos travaux. Cet avis est à l'évidence partagé par l'écrasante majorité des membres de la Conférence, comme il ressort des déclarations que nous entendons depuis l'ouverture de cette séance plénière, ce matin. Pour sa part, la Nouvelle-Zélande n'a cessé d'oeuvrer à la conclusion d'un TICE. Nous entrevoyons à présent la possibilité d'atteindre cet objectif. La Nouvelle-Zélande ne considère pas ce traité parfait mais il constitue tout de même une réalisation majeure du Comité spécial sous les présidences successives du Mexique, de la Pologne et des Pays-Bas. Nous rendons hommage aux trois présidents et remercions tout particulièrement le Président en exercice, l'ambassadeur Jaap Ramaker, ainsi que sa délégation.

Nous avons la ferme conviction que ce projet de traité est propre à mettre fin à jamais à toutes les explosions nucléaires, objectif que la Nouvelle-Zélande poursuit de longue date. Il marque une étape essentielle sur la voie de l'élimination complète des armes nucléaires. Le Comité spécial a, pour reprendre les termes de son Président, "atteint l'extrême limite de ce qui pouvait être négocié". C'est par conséquent sur ce texte que nous devons nous prononcer. La Conférence ne devrait pas, à notre avis, refuser à la communauté internationale la possibilité de prendre cette décision.

M. KREID (Autriche) (traduit de l'anglais) : Poursuivant dans le sens de la déclaration faite ce matin par l'ambassadrice d'Irlande, qui s'exprimait au nom de l'Union européenne, nous souhaitons faire la déclaration suivante.

Je prends la parole pour exprimer la déception du Gouvernement autrichien devant notre incapacité à transmettre à l'Assemblée générale des Nations Unies un rapport consacré aux travaux entrepris dans le cadre de la Conférence du désarmement relatifs à un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, alors que l'Assemblée générale nous avait invités à parachever un tel traité pour signature au début de sa cinquante et unième session. Nous pensons que les efforts déployés dans le cadre du Comité spécial ont abouti à un texte de projet de traité qui répond en grande partie aux exigences des Etats membres. Ceci explique le large soutien dont il a bénéficié. Il serait par conséquent déplorable que ces efforts restent sans lendemain. Nous pensons de notre devoir de donner à la communauté des nations la possibilité de tirer parti de l'occasion unique qu'elle a de conclure un traité international nous échappant depuis tant d'années. Quoique non dépourvu de lacunes et d'imperfections, le texte actuel ne peut plus être amélioré par de nouvelles négociations. C'est ce dont nous avons pu nous persuader au cours des dernières semaines. Nous invitons donc tous les pays à apporter leur soutien et à empêcher que nous ne soyons spoliés des avantages considérables inhérents à la mise en oeuvre de ce traité. Mon pays est désireux et soucieux de coopérer de toutes les façons pour sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons malheureusement dans le cadre de la Conférence du désarmement.

M. GUILLAUME (Belgique) : Laissez-moi tout d'abord vous dire tout le plaisir que j'ai à vous voir dans le siège que vous occupez présentement. Vous y êtes arrivé à un moment historique et nul doute que pour vous acquitter de vos fonctions vous aurez besoin de toute la subtilité diplomatique qui vous est reconnue.

Je voudrais aussi, Monsieur le Président, rendre hommage au Président du Comité spécial pour le remarquable travail que lui et son équipe ont effectué. Cela fut difficile, souvent très délicat, et en tous les cas très fatigant pour tous les membres de la délégation des Pays-Bas. Ils l'ont accompli avec un professionnalisme qui fait l'admiration de tous, et aspirent, j'en suis sûr, à un repos bien mérité.

L'ambassadeur Ramaker nous a dit que, juridiquement, il restait en fonctions jusqu'en janvier de l'année prochaine, et qu'il était donc prématuré de lui faire des éloges, mais, outre le fait que je ne serai plus là en janvier, je pense que nous devons le faire, si je puis dire "à chaud", quand nous venons d'accomplir un pas aussi important dans le cours de nos travaux. Acceptez donc, Monsieur l'ambassadeur, toutes nos félicitations ainsi que notre gratitude pour ces mois de dur labeur que vous avez dédiés à la Conférence.

Pour mener à bien sa tâche, l'ambassadeur Ramaker a su également s'entourer des meilleures compétences de cette conférence, en commençant par les présidents des groupes de travail, les ambassadeurs Zahran d'Egypte et Berdennikov de la Fédération de Russie. Nous saluons aussi l'oeuvre

(M. Guillaume, Belgique)

de ses amis, des amis d'amis et autres animateurs, sans oublier l'excellent travail qui fut effectué sur le plan technique, principalement sous la houlette de M. Peter Marshall. Enfin, reconnaissons que tous dans cette salle ont intensément contribué d'une manière ou l'autre à nos travaux, que ce soient les délégations elles-mêmes ou les membres du secrétariat sous l'autorité du Secrétaire général, M. Petrovsky, Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, du Secrétaire général adjoint, M. Bensmail, et illuminé par le sourire permanent de Jennifer Mackby. Que tous en soient remerciés.

Dans ma déclaration nationale annexée au rapport du Comité spécial, j'ai dit les regrets et les souhaits de mon pays quant aux négociations TICE. En ce qui concerne le projet de traité tel qu'il est repris dans le document CD/NTB/WP.330/Rev.2, j'ai précisé qu'en tant que texte de compromis, la Belgique était prête à le soutenir et a en recommander l'envoi à New York pour être endossé par l'Assemblée générale des Nations Unies. Après une étude attentive, le Gouvernement belge est en effet arrivé à la conclusion que de nouvelles négociations ou tentatives d'amender ce texte ne nous rapprocheraient pas d'un consensus. Dès lors, afin de lui donner toute la force et la diffusion qu'il mérite, je vous ai écrit, Monsieur le Président, pour vous dire que mon gouvernement reprenait ce texte à son compte et vous demandait de bien vouloir faire circuler ce projet de traité comme un document officiel de la Conférence.

Le PRESIDENT : Je remercie l'ambassadeur de la Belgique de sa déclaration.

(Le Président poursuit en anglais) : Aucune autre délégation ne souhaite prendre la parole, donc, si vous me le permettez, je passe aux travaux ordinaires. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il ne reste que trois semaines avant la fin de notre session de 1996. Aussi, avec l'aide du secrétariat, j'ai commencé à préparer le projet de rapport annuel de la Conférence à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. J'ai l'intention de faire distribuer un premier projet d'ici le jeudi 29 août et d'en commencer l'examen lors d'une réunion officieuse officieuse qui suivra la séance plénière du mardi 3 septembre.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu jeudi 29 août 1996, à 10 heures.

La séance est levée à 17 h 40.
